



COMMISSION « ENTREPRISES ET STRATÉGIES DE MARCHÉ »

Réunion du 7 octobre 2021

PROJETS D'AVIS.....	2
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION	3
RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR	3
LISTE DES PARTICIPANTS	4
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES ET COMPLÉMENTAIRES.....	32
AVIS D'OPPORTUNITÉ ET « 7BIS »	34

PROJETS D'AVIS

COMMISSION « ENTREPRISES ET STRATÉGIES DE MARCHÉ » du 7 octobre 2021

Avis n° 1

Quinze ans après le lancement du programme Resane, le système d'information sur les statistiques d'entreprise est profondément renouvelé. Les objectifs de réduction de la charge statistique pesant sur les entreprises, de rationalisation des moyens consacrés à ces travaux par la statistique publique, de fourniture d'un résultat unique pour chaque variable et de prise en compte des groupes à travers l'opération de profilage sont atteints, même si quelques travaux d'amélioration sont encore souhaitables. L'objectif initial de produire des résultats définitifs en fin d'année n+1 s'est avéré, dans le processus actuel, incompatible avec un degré de qualité suffisant, sans que les délais plus tardifs ne nuisent au besoin des principaux utilisateurs. Le résultat est un ensemble particulièrement riche de données cohérentes, réconciliant les sources administratives et les résultats d'enquête, qui permet de mettre en œuvre la définition des entreprises au sens économique, à la place des unités légales, notamment pour les diffusions standard.

La statistique structurelle d'entreprise est un domaine complexe destiné à des utilisateurs avertis. Un groupe de travail du Cnis a ainsi associé producteurs et utilisateurs en 2019 sur la diffusion des statistiques structurelles d'entreprises afin d'accompagner le passage de l'unité légale à la définition économique de l'entreprise sur le champ complet en adaptant les produits de diffusion à cette nouvelle donne.

La commission appuie les recommandations du rapport de l'IG Insee de faire de l'usage des données individuelles une priorité des finalités du nouveau système d'information, de documenter soigneusement et d'accompagner la livraison de ces données, dans le but de rendre les utilisateurs autonomes. Elle reconnaît également que le dispositif doit permettre aux utilisateurs de pouvoir calculer des évolutions et de continuer à utiliser les unités légales, en parallèle des entreprises. Elle insiste pour que les statisticiens sectoriels soient associés à l'évolution du dispositif, afin de garantir une meilleure utilisation des résultats.

Référence : avis général de moyen terme n° 8, avis de moyen terme n° 4 et 5 de la commission « Entreprises et stratégies de marché »

Avis n° 2

Afin d'éclairer les politiques publiques visant au renforcement du tissu productif et permettre aux pouvoirs publics de cibler leurs actions et d'en évaluer l'impact, la commission encourage le service statistique public (SSP) à décomposer plus systématiquement la production de données d'enquête, quand c'est possible, selon la taille d'entreprise : petites et moyennes (PME), de taille intermédiaire (ETI), ou grandes entreprises (GE), rendant ainsi possibles des analyses et études sur ces catégories d'entreprise et leur contribution aux principaux agrégats macroéconomiques.

Référence : avis général de moyen terme n° 8, avis de moyen terme n° 4 et 5 de la commission « Entreprises et stratégies de marché »

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE
LA COMMISSION « ENTREPRISES ET STRATÉGIES DE MARCHÉ »

- 7 octobre 2021 -

Président : Gianluca OREFICE, Professeur à l'université de Paris-Dauphine

Rapporteurs : Sylvain MOREAU, Directeur des statistiques d'entreprises à l'Insee
Corinne PROST, Cheffe du SSP (Service de la statistique et de la prospective) au ministère
de l'Agriculture et de l'Alimentation

Responsable de la commission : Stéphane TAGNANI (01 87 69 57 03)

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

INTRODUCTION.....	6
I. ENQUÊTES POUR DEMANDE D'AVIS D'OPPORTUNITÉ.....	6
II. POINT D'AVANCEMENT SUR LA RÉVISION DE LA NOMENCLATURE D'ACTIVITÉS EUROPÉENNE (Nace – NOMENCLATURE STATISTIQUE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DANS LA COMMUNAUTE EUROPÉENNE)	11
III. LA PRODUCTION ET LA DIFFUSION DES STATISTIQUES STRUCTURELLES D'ENTREPRISES : ACTUALITÉS	14
CONCLUSION	31

Liste des participants

AGUER	Olivier	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE)
ARNAULT	Séverine	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE)
ATMANE	Samih	Ministère de l'Economie, des finances et de la relance - Direction générale des entreprises (DGE) - Sous-direction de la prospective, des études et de l'évaluation économiques
AUSILOUX	Vincent	France Stratégie
AUVRAY	Emmanuel	Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)
BACHERÉ	Hervé	Insee Occitanie
BALCONE	Thomas	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation - Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP)
BARRET	Emilie	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) – Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI)
BAS	Adeline	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER)
BRIANT	Pierrette	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction des statistiques d'entreprises (DSE)
CALZADA	Christian	Ministère des Armées - Observatoire économique de la défense (OED)
CARON	Nathalie	Ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports - Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP)
CASTOR	Séverine	Banque de France (BdF)
CAMUS	Benjamin	Particulier
CHAMBAZ	Christine	Ministère de la Justice - Sous-direction de la statistique et des études
CHAPTAL	Isabelle	Fédération nationale des travaux publics (FNTP)
COCHEZ	Nicolas	Insee PACA
CUVIER	Christian	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) – Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI)
D'ALESSANDRO	Cristina	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
DELAME	Nathalie	Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae)
DEMOTES-MAINARD	Magali	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Inspection générale
DUBOIS	Marie-Michèle	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
DUC	Cindy	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction des statistiques d'entreprises (DSE)
DUSSUD	François-Xavier	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)
FILLAUD	Isabelle	Confédération générale alimentation en détail
FIZZALA	Arnaud	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI)
GELY	Alain	Confédération générale du travail (CGT)
GENRE	Véronique	Banque de France (BdF)
GERVAIS	Emmanuel	Banque de France (BdF)
GORCE	Denis	Pôle Emploi
GUILLAUMAT-TAILLIET	François	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
HAIK	Elisabeth	Ubiquis
HERRERO	Catherine	France Chimie
JACQUOT	Alain	Institut national de la statistique des études économiques et démographique (INSEED)
KALAYDJIAN	Régis	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER)
KIRTHICHANDRA	Annie	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt - Ile-de-

		France
KREMP	Elisabeth	Banque de France (BdF)
LACAILLE	Yves	Union nationale des professions libérales (UNAPL)
LALOUETTE	Laure	Banque de France (BdF)
LECLAIR	Marie	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE)
LELARGE	Claire	Université Paris-Saclay
LEQUIEN	Matthieu	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)
MASSON	Clotilde	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)
MAUREL	Françoise	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
MOREAU	Sylvain	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction des statistiques d'entreprises (DSE)
OREFICE	Gianluca	Université Paris Dauphine
PIQUET	Serge	Francéclat
POILON	Gwenaëlle	Mouvement des entreprises de France (MEDEF)
PRENÉ	Léa	Ministère des Armées - Observatoire économique de la défense (OED)
PROST	Corinne	Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation - Service de la statistique et de la prospective (SSP)
REMILLON	Delphine	Institut national des études démographiques (INED)
ROULLAND	Odile	Insee Normandie
SAVOYE	Bertrand	Agence française de développement (AFD)
SCHUHL	Pierrette	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)
SEROUSSI	Géraldine	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation - Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques
SIMONOVICI	Maxime	Insee Centre
TAGNANI	Stéphane	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
TAZI	Amine	Fédération bancaire française
TEJEDOR	Vincent	Ministère de l'Economie, des finances et de la relance - Direction générale des entreprises (DGE)
VERNA	Simon	Ministère de l'Economie, des finances et de la relance - Direction générale des entreprises (DGE)
VESSILIER	Delphine	Fédération française du bâtiment
VICARD	Vincent	Centre d'études Prospectives et d'Informations Internationales (CEPII)
WYCKAERT	Matthieu	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation - Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques

La séance est ouverte à 14 heures 30, sous la présidence de Gianluca OREFICE.

INTRODUCTION

Gianluca OREFICE, Président

Bonjour à toutes et tous. Bienvenu à cette commission « Entreprises et Stratégies de marché ». Tout d'abord, je tiens à remercier Stéphane pour le travail énorme qu'il fournit dans la préparation de cette commission. Le format en ligne n'étant pas idéal, je remercie également tous les participants connectés.

L'ordre du jour est chargé comme d'habitude, mais malgré cela je vous invite réellement à prendre la parole pour poser vos questions.

En premier lieu, nous entendrons la présentation d'une enquête avec demande d'avis d'opportunité : l'enquête complémentaire sur les échanges internationaux de services (ECEIS), par la Banque de France.

Se déroulera ensuite une séquence de cinq demandes d'avis d'opportunité sans présentation :

- enquête sur la sous-traitance en 2021, Insee ;
- enquête sur les pratiques culturelles légumes en 2022, SSP ;
- enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche et au développement (R&D) dans les entreprises et son volet biennal consacré aux chercheurs, SIES ;
- enquête sur les moyens consacrés à la recherche et au développement expérimental (R&D) dans les associations et les GIP, SIES ;
- enquête sur les entreprises de défense de l'industrie et des services en 2020 (Edis), OED.

La deuxième partie sera consacrée à l'état d'avancement de la révision de la nomenclature d'activités européenne (Nace). Pour les chercheurs, le sujet est très intéressant dans la mesure où nous utilisons la Nace quotidiennement.

La dernière partie, qui occupera sans doute le plus longtemps la commission, sera dédiée à nos échanges concernant les statistiques structurelles d'entreprises, avec un focus sur les entreprises de taille intermédiaire (ETI) dont le nombre est très important en France. Il était donc fondamental de connaître de manière détaillée ces entreprises.

Pour le déroulement de la séance, je vous invite à couper vos micros. En revanche, il est plus agréable que vous laissiez actives vos caméras, mais ce choix vous appartient naturellement.

I. ENQUÊTES POUR DEMANDE D'AVIS D'OPPORTUNITÉ

.1 Avec présentation

- .a *Enquête complémentaire sur les échanges internationaux de services (ECEIS), Banque de France*

Véronique GENRE, Banque de France

Bonjour à tous.

L'enquête complémentaire sur les échanges internationaux de services (ECEIS) est une enquête complémentaire car elle vient compléter d'autres enquêtes entièrement réalisées par la Banque de France (BdF).

Une enquête destinée à alimenter les statistiques de la balance des paiements

L'enquête est uniquement destinée à alimenter les statistiques de la balance des paiements, en particulier deux lignes du compte des transactions courantes : les importations et les exportations de services d'une part, et le négoce international d'autre part.

Le négoce international concerne une entreprise résidente française qui achète un bien à l'étranger pour le revendre à l'étranger, donc sans passage de frontière. Par exemple, un négociant achetant des tourteaux de soja au Brésil et les vendant en Espagne, facturera ce service logistique de transport. Les données seront alors capturées avec l'enquête ECEIS.

L'enquête ECEIS n'inclut pas les voyages, qui sont collectés *via* d'autres enquêtes. Ce n'est pas une enquête récente puisque la première collecte a été réalisée en 2009. Avant cette date, les banques étaient obligées de déclarer pour le compte de leurs clients. Cette obligation a disparu, ce qui a donné lieu à la mise en place de l'enquête ECEIS et à sa labellisation. Il était d'ailleurs important pour nous de procéder à cette labellisation, qui permettait de rendre l'enquête obligatoire et d'avoir plus de poids auprès de nos déclarants.

C'est une enquête annuelle, la collecte ayant lieu en année N+1 suivant le millésime qui nous intéresse.

La méthodologie est basée sur un sondage aléatoire du champ pertinent, que j'expliquerai plus en détail par la suite.

ECEIS : une enquête qui a évolué en 2019

L'enquête a évolué sensiblement en 2019. Pour être honnête, nous avons subi une forte baisse des moyens humains alloués à cette enquête, ce qui nous a fait craindre qu'elle soit fragilisée. Par conséquent, nous avons été contraints de prendre des contre-mesures, dont la première a consisté à réduire la taille de l'échantillon, qui est passé de 5 500 à 3 400. Les autres mesures sont de bon sens, comme la simplification du questionnaire, qui n'était pourtant pas anodine dans la mesure où au cours des dix années écoulées, un certain nombre de questions avaient été rajoutées. Ces questions supplémentaires n'étant pas nécessaires à l'établissement de la balance des paiements, qui était l'objectif final, nous les avons supprimées.

De même, nous avons supprimé des questions qui étaient spécifiques aux compagnies d'assurances mais apparaissaient en début de questionnaire. Elles s'adressaient donc à l'ensemble des déclarants, et n'étaient pas non plus nécessaires à la balance des paiements. Cette suppression a été appréciée des déclarants, qui trouvaient le questionnaire parfois confus.

La dernière mesure de simplification n'a pas aidé les déclarants mais a constitué une vraie aide pour nous, en tant qu'exploitant des données. Auparavant, l'entreprise qui déclarait ses importations et ses exportations de services devait mentionner ses trois principaux partenaires pays seulement. Par exemple, un conseil juridique français travaille avec toute l'UE mais déclare seulement les trois principaux pays que sont l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne. Aujourd'hui, ce même déclarant devra déclarer l'ensemble des contreparties géographiques, y compris la Bulgarie même s'il s'agit d'une petite ligne. De ce fait, il passera toujours autant de temps à répondre au questionnaire, mais le statisticien qui exploite les données n'aura plus autant de contreparties géographiques. Finalement, le déclarant passe toujours autant de temps à répondre au questionnaire, qui comporte plus de lignes, mais le statisticien qui exploite les données n'a plus ce gros amalgame de contreparties géographiques à démêler. Le processus d'exploitation s'en trouve par conséquent simplifié.

Enfin, l'application prochaine d'un règlement européen sur la diffusion de statistiques par caractéristiques d'entreprise a conduit à prendre en compte ces contraintes réglementaires à venir. Le règlement est finalement entré en vigueur en janvier dernier, ce qui a conduit à changer la méthodologie pour prendre en compte toutes les dimensions qui seraient demandées.

Méthodologie statistique

L'univers de l'enquête est toutes les entreprises résidant en France (à partir du répertoire Sirius de l'Insee, comptant 7 à 8 millions d'unités légales. Sont uniquement visées les entreprises non financières, y compris les sociétés d'assurances, tandis que les sociétés financières seront traitées à part par d'autres enquêtes.

De cet univers sont exclus les déclarants directs généraux (DDG), c'est-à-dire les grosses multinationales françaises (plus de 600), qui sont traitées par un service à part de la Banque de France et soumises à déclaration mensuelle.

Nous cherchons en priorité à identifier les entreprises qui réalisent des transactions de services. Pour ce faire, nous utilisons deux sources : les Douanes, qui ont la déclaration européenne de services et les déclarations Relevés paiements clientèle (RPC) émanant des banques déclarant des transactions dans le monde entier (pas uniquement l'Union européenne).

Le champ compte 550 000 entreprises qui enregistrent des transactions de services, divisé en deux strates : la strate exhaustive, soit les 1 000 plus grosses entreprises sélectionnées et interrogées tous les ans, et la strate sondée, soit 2 400 entreprises tirées au hasard selon des dimensions spécifiques (type de détention, tranche d'effectif salarié, secteur d'activité, chiffre d'affaires, catégorie d'entreprise...)

La strate sondée est divisée en quatre. Chaque année, un quart de l'échantillon est renouvelé.

Calendrier de la campagne ECEIS

Le calendrier s'étend sur toute l'année. La détermination du champ et le tirage au sort ont lieu en mars. En avril a lieu le lancement par publipostage de courrier papier, en ouvrant en même temps un site sécurisé géré par la BdF pour collecter les données en ligne. Il s'agit du site *ONE GATE*.

Trois relances sont effectuées au cours de l'année par publipostage et courrier électronique de relance (quand le mail de l'entreprise déclarante est connu). La dernière relance est mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception pour les récalcitrants.

L'exploitation est réalisée entre la fin octobre et le début novembre, pour un premier arrêté des données en novembre. Prochainement, nous disposerons donc des données de l'année 2020.

Une copie d'écran du questionnaire en ligne sur ONE GATE est présentée.

L'entreprise qui se connecte sur *ONE GATE* renseigne son identifiant et son mot de passe (uniques à chaque déclarant), le nom de l'enquête, la période et devra remplir trois formulaires. Le premier est destiné à s'assurer que la période de référence est bonne, parce que toutes les entreprises ne déclarent pas sur l'année civile. Le dernier consiste à remplir une déclaration sur le temps mis pour répondre au questionnaire. Le formulaire du milieu est le cœur de la demande : avez-vous fait des échanges de services ? Si oui, il convient de remplir un code de nomenclature, renseigner s'il s'agit d'un achat ou d'une vente, déclarer tous les pays de contrepartie ainsi que le montant associé à chaque pays. Les renseignements peuvent être communiqués ligne à ligne ou en chargeant des fichiers sur le site de la BdF.

Processus de collecte et d'exploitation

Après le courrier de lancement, la connexion *ONE GATE* est effectuée avec à l'intérieur même du système, des contrôles de premier niveau, qui sont des contrôles automatiques de formats et de référentiels.

Puis les données arrivent au pôle Collecte, où des contrôles de second niveau sont opérés sur les données collectées. Ces contrôles humains consistent à regarder les ampleurs de variations historiques par type de service, à procéder à des contrôles de cohérence. Par exemple, le négoce implique nécessairement une opération de vente et une opération d'achat : si seule une partie de la transaction est renseignée, il s'agit d'une difficulté. En outre, le contrôle est effectué par rapport à des référentiels externes (liasses fiscales données de douanes UE ou douanes miroirs).

Cet ensemble va demander une interaction entre les gestionnaires de collecte et les déclarants, qui sont aidés au cas par cas s'ils nous contactent.

Puis les données passent au pôle Méthodologie, en charge de l'exploitation. Dans un premier temps, il sera procédé au nettoyage des données en détectant les déclarations aberrantes ou atypiques, ce qui conduira à en rejeter certaines et à les imputer.

Ensuite, les données de l'échantillon seront extrapolées pour en faire une image globale des échanges de services en France, avec un système classique de redressement et calage des poids.

Bilan d'exécution

Le taux de réponse à l'enquête est assez élevé, puisqu'il se situait au-dessus de 70 % jusqu'en 2015, avant de décrocher. C'est pourquoi nous nous sommes interrogés quant à une éventuelle fragilisation de l'enquête. A partir de 2019, le taux de réponse est remonté à près de 80 %, ce dont nous sommes satisfaits car il semble que nous ayons réussi à renforcer l'enquête sur les dernières années.

Il est en outre intéressant de constater le poids d'ECEIS dans la balance des paiements. Dans le graphe communiqué de l'évolution des échanges de services, la partie en jaune s'additionne aux déclarations des grosses multinationales (DDG) et la partie Voyages.

Diffusion des résultats

Les résultats sont diffusés dans les données de balance des paiements qui sont mises en ligne sur le site de la BdF. Ces données peuvent également être trouvées avec des ventilations par secteur et par pays sur le portail Statistiques de la BdF. Elles sont échangées également avec des institutions internationales de type OCDE, FMI, Banque mondiale, Eurostat et Banque centrale européenne (BCE).

Je suis à présent disposée à répondre à vos questions.

Gianluca OREFICE

J'ai une question relative à la représentativité de cette enquête, passée de 5 500 à 3 400 entreprises. Cette enquête reste-t-elle représentative de la totalité des échanges de services ?

Véronique GENRE

C'est notre but. Je pense que notre marge d'erreur est devenue un peu plus grande. Notre marge d'erreur pour un niveau de confiance de 95 % était de 1,25 %. Elle est aujourd'hui passée à 1,65 % donc il s'agit d'une légère perte, mais l'enquête reste représentative.

Gianluca OREFICE, Président

L'échantillonnage compte toujours les 1 000 entreprises les plus importantes.

Véronique GENRE

Oui, dans tous les cas.

Sylvain MOREAU, Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)

L'enquête passe-t-elle au label ?

Véronique GENRE

Elle a en effet toujours été labellisée. La dernière labellisation datant de 2013, nous avons bénéficié d'une année supplémentaire en raison de la pandémie. Nous passerons au Comité du label le mois prochain.

Dans le même temps, nous nous inscrivons dans une démarche qualité. Nous avons contacté les méthodologues de l'Insee, que nous rencontrerons le mois prochain pour régler les problèmes de représentativité. Le fait que nous ayons restreint l'échantillon nous a en effet interrogés quant à la représentativité et au niveau de confiance à accorder aux résultats.

Gianluca OREFICE

Y a-t-il d'autres questions ou remarques ?

L'enquête complémentaire sur les échanges internationaux de services (ECEIS) recueille un avis d'opportunité à l'unanimité.

2. Sans présentation, avec questions-réponses possibles

a. Enquête sur la sous-traitance en 2021, Insee

Gianluca OREFICE

Cette enquête a été présentée pour avis d'opportunité en 2019, mais a été reportée en raison de la crise sanitaire. De légères modifications ont été apportées concernant le questionnaire. Peut-être pouvons-nous en avoir une synthèse rapide ?

François-Xavier DUSSUD, Insee

Effectivement, nous représentons cette enquête à la suite de son report en raison de la crise sanitaire. Par rapport au projet de 2019, nous avons rajouté un module spécifique à l'impact de la crise sanitaire, pour tenter de mesurer si les partenariats et la sous-traitance, pour les donneurs d'ordre et les sous-traitants, ont subi des modifications.

Quelques questions ont en outre été supprimées après une première batterie de tests auprès de certaines entreprises.

La dernière modification a consisté à mettre le questionnaire en cohérence avec celui de l'enquête Chaînes d'activité mondiales (CAM). Par exemple, nous avons supprimé la distinction entre cœur de métier et fonctions support, pour reprendre des terminologies plus compréhensibles par l'ensemble des enquêtés.

Telles sont les trois principales modifications apportées par rapport à la version de 2019.

Gianluca OREFICE

C'est très clair, merci beaucoup.

b. Enquête sur les pratiques culturelles légumes en 2022, SSP

C'est une enquête plutôt classique et régulière sur laquelle il n'y a pas grand-chose à ajouter.

c. Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche et au développement (R&D) dans les entreprises et son volet biennal consacré aux chercheurs, SIES

d. Enquête sur les moyens consacrés à la recherche et au développement expérimental (R&D) dans les associations et les GIP, SIES

Ces deux enquêtes ont été discutées lors de la commission de mars dernier. Elles vous sont donc présentées ce jour pour avis d'opportunité. Aucune modification n'a été apportée.

e. Enquête sur les entreprises de défense de l'industrie et des services en 2020 (Edis), OED

Gianluca OREFICE

Encore une fois, cette enquête a déjà été présentée pour avis d'opportunité. La seule modification a consisté à y ajouter les services. Il s'agit du deuxième millésime de cette enquête.

Avez-vous des questions concernant les cinq enquêtes mentionnées ?

Nathalie DELAME, Inrae

J'aurai seulement un commentaire à apporter concernant l'enquête sur les pratiques culturelles de légumes. Nous encourageons fortement la poursuite de ce type d'enquête, présentée comme une enquête obligatoire pour calculer l'impact environnemental. Or en tant que chercheurs, nous utilisons vraiment cette enquête

pour disposer d'éléments statistiques fiables pour évaluer les alternatives à l'utilisation des phytosanitaires. Par conséquent, nous comparons les pratiques d'utilisation des phytosanitaires par rapport aux pratiques d'utilisation de main d'œuvre ou de matériel.

Alain GELY, Confédération générale du travail (CGT)

Concernant l'enquête de l'OED, il y a quelques années, une présentation en petit comité avait eu lieu. La question avait été posée de savoir si les syndicats salariés avaient été contactés. Il avait été annoncé que ce serait fait. Est-ce finalement le cas ?

Christian CALZADA, OED

Cela n'a pas pu être fait pour l'ancienne enquête, cela sera fait pour la nouvelle enquête.

Gianluca OREFICE

Je souligne une nouvelle fois l'intérêt des enquêtes sur les activités de R&D des entreprises, qui sont très utiles pour les chercheurs.

Les cinq enquêtes présentées recueillent un avis d'opportunité à l'unanimité.

II. POINT D'AVANCEMENT SUR LA RÉVISION DE LA NOMENCLATURE D'ACTIVITÉS EUROPÉENNE (Nace – NOMENCLATURE STATISTIQUE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DANS LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE)

Gianluca OREFICE

La Nace est fondamentale à divers égards, y compris dans l'intérêt de la recherche. Je donne la parole à Clotilde Masson, qui présente le point.

.1 Présentation

Clotilde MASSON, Insee

.a Révision de la Nace, un projet Eurostat qui implique de nombreux partenaires

Le projet de révision de la Nace, initié par Eurostat en 2018, implique de nombreux partenaires européens ainsi que l'ONU, de même que des Banques centrales, d'autres services de la Commission européenne, les Fédérations professionnelles européennes et les Etats membres. Plus largement, sont concernés les pays rattachés à Eurostat et qui contribuent à la statistique européenne. La France est l'un de ces pays.

Du côté de chaque Etat membre, un travail associe les partenaires, à savoir les Services statistiques ministériels (SSM), les partenaires de la statistique publique et les organisations professionnelles nationales. Par conséquent, de nombreuses parties contribuent à ce projet.

.b Organisation

Depuis le début du projet de révision, les partenaires ont été consultés en 2018 et 2019, ce qui a conduit à la formulation de nombreuses propositions de révision de la nomenclature. Dans cette mesure, Eurostat a mis en place en mars 2019 une *task-force* pour analyser ces propositions, sur la base du volontariat, à laquelle participent dix-huit pays.

Depuis deux ans et demi, ce groupe de travail a analysé par lot les propositions de modification de la nomenclature, en balayant l'ensemble des secteurs. La France fait partie de la *task-force*. Par conséquent pour chaque lot de proposition de modification de la Nace, les partenaires sont réunis et consultés, ce qui permet de synthétiser la position de la France quant aux propositions analysées.

La *task-force* réunit ensuite les différents pays qui ont effectué la même démarche de synthèse nationale. Ainsi depuis deux ans et demi se sont tenues des réunions régulières dématérialisées de la *task-force*, ainsi qu'un forum sur lequel s'échangent de nombreux points de vue.

Eurostat procède à la synthèse globale, tandis que le *Standards Working Group* rassemble tous les pays producteurs, ce qui permet d'aller au-delà des travaux réalisés par la *task-force* pour associer tous les pays.

Près de 1 500 propositions ont été reçues dont 800 ont été traitées. Ces propositions sont celles qui touchent à la structure de la nomenclature, tandis que les autres propositions ont trait à la nomenclature elle-même, mais plutôt dans la rédaction des notes explicatives ou de certaines règles de classement, qui peuvent être améliorées ou simplifiées.

Il faut rappeler que la Nace s'inscrit dans un réseau de nomenclatures : la nomenclature mère est l'*International Standard Industrial Classification (ISIC)*. Par conséquent, la Nace ne peut être révisée sans une coordination importante avec l'ISIC.

.c Task Team : *TT-ISIC*

La dernière révision de l'ISIC a eu lieu en 2008, comme celle de la Nace. La version actuellement en vigueur date de janvier 2008. De la même façon, il a été jugé opportun de s'interroger sur la nécessité de réviser l'ISIC, ce qui a donné lieu à un groupe de travail (*Task Team ISIC*) spécialement chargé de réaliser une consultation mondiale pour évaluer l'opportunité d'une révision. Il faut souligner que le sujet de l'opportunité d'une révision s'est posé régulièrement au sein groupe d'experts en nomenclatures qui se réunissait tous les deux ans. Pour autant depuis 2008, il n'y avait pas de raison majeure justifiant une révision.

Le résultat de la consultation mondiale a amené le groupe d'experts en nomenclatures à considérer qu'il y avait matière à réviser la nomenclature. C'est pourquoi le *Task Team ISIC* a préparé, pour la commission statistique de mars 2021, un rapport sur un certain nombre de thèmes en indiquant les changements justifiant une proposition de révision de la nomenclature, ainsi que les modifications proposées.

Les principaux thèmes sont liés au commerce, aux nouvelles technologies (streaming, FinTech, cryptomonnaies, imprimantes 3D, robots...), aux nouvelles organisations et imbrication des activités, de même qu'à la structure globale et aux concepts sous-jacents de l'ISIC.

La commission statistique de mars 2021 a considéré que la révision était nécessaire. Elle a donc fixé un calendrier prévoyant que la structure de la nouvelle nomenclature serait prête d'ici la fin 2021. Cette nouvelle structure fera l'objet d'une consultation mondiale au tout début 2022, en vue de son adoption par la commission statistique de mars 2022. Il restera ensuite à finaliser les notes et les règles de classement. L'objectif est d'adopter la nomenclature complète en mars 2023.

.d Révision de la NAF

Pour mettre en œuvre les nouvelles nomenclatures, il convient aussi de réviser la nomenclature française. Concrètement, il est nécessaire de se pencher sur les actuelles subdivisions de la Nace pour réévaluer leur pertinence, et éventuellement en inclure de nouvelles. Ces travaux seront réalisés en 2022 et 2023, en associant les partenaires directement concernés par l'utilisation des nomenclatures, principalement les producteurs et les diffuseurs de statistiques d'entreprises, les organisations professionnelles et un certain nombre de partenaires de la statistique publique.

Il convient aussi de prendre en compte les aspects réglementaires puisque les nomenclatures s'inscrivent dans un cadre légal.

Enfin, la nomenclature française, comme toutes les nomenclatures nationales dérivées de la Nace, doit être soumise à l'approbation d'Eurostat, tant en ce qui concerne sa structure que ses notes explicatives et ses tables de correspondance.

Du côté d'Eurostat, les années 2022 et 2023 seront consacrées à la rédaction des notes explicatives et à l'établissement des tables de correspondance pour préparer la mise en œuvre des nomenclatures.

.e Implémentation de nouvelles nomenclatures

Dès que les nouvelles versions des nomenclatures seront prêtes, il conviendra de les implémenter en premier lieu dans les répertoires Sirene (Système national d'identification et du répertoire des entreprises et de leurs établissements) et Sirius (Système d'immatriculation au répertoire des unités statistiques). Conformément au calendrier prévu par Eurostat, ces implémentations sont prévues pour 2025.

A partir de 2025, la collecte et la diffusion de données seront progressivement réalisées en nouvelle nomenclature : d'abord les enquêtes structurelles, puis les statistiques sur l'emploi et les recensements, et en dernier lieu, les comptes nationaux (en 2028 ou 2029).

Je n'entrerai pas aujourd'hui dans le détail de ces opérations ultérieures car tout n'est pas encore précisé. En revanche, si vous avez des questions sur le réalisé à plus court terme, je suis prête à y répondre.

.2 Discussion

Gianluca OREFICE

Merci beaucoup. C'était très clair. Nous avons encore un temps de discussion.

Du côté des chercheurs, chaque révision de nomenclature est un cauchemar qui nous oblige à des tables de passage complexes. Par conséquent, quelle sera la profondeur des changements de la nomenclature opérés ? Les tables de passage pourront-elles couvrir tous les secteurs de façon totale ? Autrement dit, va-t-on perdre des entreprises lors de la réalisation des tables de passage entre l'ancienne et la nouvelle Nace ?

Clotilde MASSON

Nous ne pouvons pas encore répondre sur l'ampleur des changements, car beaucoup de questions n'ont pas encore été résolues par ISIC. Elles restent par conséquent en suspens du côté de la Nace.

Par ailleurs, un grand nombre de secteurs sont concernés par la révision de l'ISIC. Les catégories d'agriculture et d'industrie seront moins modifiées, comme c'était déjà le cas lors de la révision de 2008. En revanche, les modifications seront plus conséquentes concernant le commerce et les services, secteurs dans lesquels le paysage économique a le plus évolué. Il s'agit aussi de secteurs d'activité dont le poids s'est accru dans l'économie française et européenne.

Par conséquent, je n'ai pas de réponse à apporter aujourd'hui sur l'ampleur de la modification. La question avait été posée aux instances européennes d'Eurostat, mais mes collègues se sont gardés de répondre. Je ferai donc de même.

Les tables de correspondance seront préparées par Eurostat pour ce qui concerne la Nace, et complétées en France pour les parties plus spécifiquement françaises. Bien sûr, dans le cas d'éclatements de classes ou de recomposition de plusieurs catégories de la nomenclature ancienne, la situation sera plus complexe. Pour avoir des tables de correspondance plus fines, il faudra rechercher du côté de la double codification dans Sirene et dans les éléments retenus par l'enquête structurelle annuelle. Ces éléments ne donnent pas seulement des listes de catégories en correspondance, mais également des probabilités de provenir de l'une ou l'autre des catégories.

Nous avons évidemment le souci, tant pour les chercheurs que pour toute la production statistique, de faire les tables de correspondance les plus précises et riches possibles. Il y a donc une partie théorique et une partie provenant de l'observation du recueil de données au moment de l'implémentation de la nouvelle nomenclature dans les répertoires Sirene et Sirius.

III. LA PRODUCTION ET LA DIFFUSION DES STATISTIQUES STRUCTURELLES D'ENTREPRISES : ACTUALITÉS

.1 La problématique à partir de l'exemple des ETI (entreprises de taille intermédiaire)

.a *Les données disponibles et les travaux en cours sur les ETI – Hervé Bacheré, Insee*

Hervé BACHERÉ, Insee

Je vais vous présenter nos travaux sur les ETI, réalisés avec mon équipe en région. Je travaille au Pôle de service de l'action régionale sur les études économiques régionales de Toulouse (PSAR EER), pour les services d'études et de diffusion des directions régionales de l'Insee. Nous répondons à des thématiques concernant les entreprises et l'économie.

Résultats nationaux

Chaque année dans l'Insee Références *Entreprises*, une fiche sur les ETI rappelle les principales statistiques. Les données disponibles sont celles de 2018, sachant que celles de 2019 ne tarderont pas à être comptabilisées. En 2018, 5 400 ETI étaient comptabilisées. Différents indicateurs étaient disponibles sur le nombre d'unités légales et les effectifs salariés, de même que des agrégats issus des comptes.

Les travaux en région

Au niveau régional, nous sommes confrontés à un problème majeur lié au fait que 70 % des ETI qui rassemblent 80 % de l'emploi sont répartis dans des établissements dispersés dans plusieurs régions. Nous ne savons pas localiser les entreprises d'un point de vue régional. C'est pourquoi nous réfléchissons plutôt à l'impact des ETI sur un territoire, en analysant les établissements.

Dans le tableau communiqué, sont analysées les entreprises mono-régionales (ayant 100 % des emplois dans la région). Ceci concerne la totalité des microentreprises (au sens des catégories d'entreprises et non au sens fiscal) et la très grande majorité des PME. En revanche pour les ETI et les grandes entreprises, le poids dans la région est assez faible. Les entreprises quasi mono-régionales comptent 80 % des emplois dans la région, d'autres sont beaucoup moins présentes dans les régions.

Finalement, il est très difficile de connaître le nombre d'ETI dans une région et de travailler sur le concept purement lié à l'entreprise.

Les travaux du PSAR EER de Toulouse

Pour répondre à ce besoin de données sur les entreprises au niveau local, le PSAR a créé une base de données sur l'emploi au niveau des établissements depuis 2008 à partir de fichiers de l'Insee, notamment :

- les stocks d'établissements ;
- les stocks complémentaires d'établissements ;
- les référentiels annuels (jusqu'en 2009), Sirius (à partir de 2010) ;
- les créations d'établissements ;
- les transferts d'établissements ;
- les successions d'établissements ;
- Connaissance de l'appareil local productif (Clap) jusqu'en 2015, Flores à partir de 2016 ;
- données du Fare pour les multinationales;
- la base des non-salariés pour quelques contrôles ;
- les fichiers Sirene géolocalisés.

Les séries longitudinales

Pour disposer d'une base cohérente dans le temps, nous avons réalisé de nombreux travaux statistiques de contrôles et redressements, pour corriger notamment l'impact du profilage manuel sur le nombre d'ETI et de grandes entreprises (GE) chaque année. Quand la Direction des statistiques d'entreprises (DSE) de l'Insee intègre une nouvelle grande entreprise qui accepte que soit réalisé un profilage sur mesure, cette opération peut nous créer de façon artificielle des nouvelles ETI ou des nouvelles GE. Dans ce cas, nous menons des travaux pour rendre cet ensemble cohérent dans le temps (contours de groupes, continuités économiques, réorganisations, fusions-acquisitions...).

De plus sur la période 2008-2018, nous devons traiter des ruptures de séries dans les sources statistiques. Ainsi, le passage de la source Connaissance locale de l'appareil productif (Clap) au Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié (Flores) a eu des impacts non négligeables. De même, la mise en place de Sirius a constitué un vrai avantage mais a occasionné des vagues importantes, telles que l'évolution de la définition du champ marchand.

Une approche économique

Précédemment, nous disposions d'une base qui travaillait sur les sujets de démographie mais qui était basée sur Sirene. De ce fait, un grand nombre de mouvements administratifs étaient affichés, sans qu'il s'agisse de mouvements véritablement économiques.

Dans l'exemple communiqué, une profession libérale a déménagé sept fois entre 2008 et 2015, ce qui a donné lieu à chaque déménagement à un changement de Siret. Dans nos fichiers, nous enregistrons à chaque fois une entrée et une sortie, alors qu'il s'agissait toujours de la même profession libérale. Désormais pour ce type de microentreprise, nous faisons un traitement France entière, en constatant qu'elle n'a pas changé : seule son activité sera étudiée en termes d'emploi salarié. Pour un traitement par région, nous comptons une sortie et une entrée dans l'autre région.

Dans un autre exemple, si une ETI possède un établissement en centre-ville de Toulouse, puis déménage en proche périphérie, un changement de Siret sera effectué. Pour nous, il peut s'agir d'une sortie et d'une entrée. Dès lors, nous considérerons que si l'entreprise reste dans l'agglomération de Toulouse, aucun changement de ne s'est produit.

La trace de ce type de traitement est systématiquement conservée dans notre fichier, ce qui représente un travail énorme.

Quelques résultats

Le poids des ETI dans l'emploi salarié

La variable que nous étudions le plus a trait à l'effectif. Nous disposons en outre des données géolocalisées, c'est-à-dire que l'ensemble des établissements depuis 2008 sont géolocalisés pour nous permettre de réaliser des travaux très fins, si nécessaire.

Les cartes présentées sont diffusées chaque année de l'Insee Références *Entreprises* pour disposer de données au niveau local. Jusqu'à présent, ces données étaient disponibles au niveau départemental, mais nous en disposons désormais par zones d'emplois, ce qui permet de voir la part des GE et des ETI dans les territoires. Il apparaît que les GE sont plutôt situées dans les grandes agglomérations (Toulouse, Lyon, Paris, Nantes, Bordeaux, Lille, Strasbourg) tandis que les ETI sont beaucoup plus présentes sur toute la façade Ouest et dans le Nord. En proportion, de nombreuses PME et TPE sont situées dans le Sud.

Les évolutions d'emplois de 2008 à 2017 et l'impact des changements de taille des entreprises

Les ETI sont constituées d'établissements dans lesquels les mouvements sont très nombreux. En effet, la vie des entreprises quelle que soit leur taille est marquée par les évolutions, donc par les entrées et sorties d'établissements. Nous avons donc tenté de décomposer l'évolution des « emplois créés ou supprimés dans les ETI » (partie gauche du tableau), à champ constant. A cette fin, tous les établissements des ETI sont étudiés sur toute la période. Il en ressort qu'entre 2008 et 2017, les ETI ont créé peu d'emploi sur toute la période.

Nous avons ensuite étudié les flux avec les autres catégories d'entreprises. On constate que la croissance observée dans les ETI est faite avec le flux des PME, soit par :

- le passage du seuil des 250 salariés pour devenir ETI pendant la période ;
- le regroupement de plusieurs PME pour devenir une entreprise de plus de 250 salariés ;
- le rachat par des ETI aux termes de fusions-acquisitions.

De ce point de vue, les ETI ont une croissance de 600 000 emplois sur la période par l'apport des PME. En contrepartie, les ETI alimentent la croissance des GE. Ce faisant, les effectifs des ETI baissent de 400 000 salariés au cours de la même période. Au global, la variation de l'emploi représente plus de 200 000 salariés.

Cette étude, qui permet de bien représenter les enjeux, est très complexe. Elle permet en tout état de cause une lecture bien plus intéressante que la simple photographie des ETI au départ et à l'arrivée.

Les évolutions d'emplois de 2008 à 2017 et l'impact des changements de taille des entreprises

Les microentreprises ont une variation d'emplois négative car elles ont alimenté la croissance des PME. En effet, un grand nombre de micro-entreprises sont devenues des PME en passant le seuil. Par conséquent si en variation nette une perte d'emplois est constatée, en vérité la dynamique est très forte.

Les PME, pour leur part, voient leur croissance alimentée par les microentreprises et alimentent elles-mêmes les ETI, comme vu précédemment.

Les grandes entreprises ont bénéficié des apports des ETI. En revanche sur toute la période, les grandes entreprises ont détruit plus de 200 000 emplois. Leur croissance est donc réalisée par de la croissance externe, puisque finalement la variation d'emplois est positive sur la période.

Créations et suppressions d'emplois salariés entre 2008 et 2017

La cartographie communiquée sera prochainement diffusée dans l'*Insee Références*.

Les créations d'emplois à champ constant ont été étudiées afin de vérifier la dynamique des entreprises sans regarder les effets de changements de catégorie.

On constate que les ETI ont une croissance d'emplois dans toute la France, sauf dans l'Est et le Nord-Est (hormis à Lille) où elles détruisent des emplois. En revanche à Paris, sur toute la façade Ouest, dans le Sud, à Lyon et à la frontière franco-suisse, une dynamique positive est observée.

En revanche les GE ne créent d'emplois pérennes que dans peu de zones d'emplois à l'exception de Toulouse, Nantes, Bordeaux, Paris, Lille et Cherbourg.

Un exemple d'étude régionale

Le service études diffusion dans les Pays de la Loire a mené des travaux sur les ETI (*Insee Analyses Pays de la Loire*, juin 2021), à partir des bases mises à disposition. Cette étude a notamment porté sur le poids de l'emploi salarié des ETI dans la région (28 %). Elle révèle la présence dans des intercommunalités du nord-est vendéen et de l'est sarthois. Les dynamiques sont en outre bien étudiées, puisqu'il est précisé qu'entre 2008 et 2017 l'emploi augmente fortement dans les ETI ligériennes. On retrouve enfin le phénomène selon lequel la croissance de l'emploi est portée par les apports des PME. Cette augmentation est portée par le secteur tertiaire marchand et les entreprises françaises.

Il est également possible d'étudier les secteurs dans lesquels sont situés les entreprises. Pour ce faire, ce n'est pas l'activité de l'ETI en tant qu'entreprise qui est observée, mais l'activité de l'ETI au travers de ses établissements. Ainsi, une entreprise industrielle peut avoir des établissements situés dans le secteur des services, du soutien aux entreprises ou du transport. Nous étudions par conséquent l'activité locale réelle des établissements.

Les flux peuvent être déclinés dans n'importe quel zonage. En région, les mêmes phénomènes qu'au niveau national se retrouvent. Une étude encore plus fine permet de constater que les ETI créent et détruisent des établissements en fonction de leur activité et s'adaptent en permanence.

Des constats différents peuvent être faits selon les régions. Par exemple, alors que généralement les GE détruisent de l'emploi, elles en créent en Occitanie grâce à Airbus.

Il est donc intéressant d'observer des phénomènes locaux spécifiques.

En conclusion

Les ETI, comme les grandes entreprises, sont le plus souvent organisées en groupe autour d'unités légales et d'établissements qui évoluent en permanence par des créations, suppressions, achats, ventes, fusions.

Sur une année, avec des contours de groupe figés, la DSE parvient avec les données de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) à obtenir une photographie de qualité de ces entreprises avec des données sur l'emploi et sur leurs liasses fiscales. Cependant, il est très complexe de suivre ces entreprises sur plusieurs années.

Le PSAR de Toulouse propose des résultats sur l'emploi salarié, mais aucune solution pour le moment sur la partie fiscale, car nous ne disposons pas de données en la matière au niveau des établissements.

Gianluca OREFICE

Je propose d'enchaîner avec la deuxième présentation sur ce thème, qui est celle de la Direction générale des entreprises (DGE).

.b *La demande de la Direction générale des entreprises – Vincent Tejedor et Simon Verna, DGE*

Vincent TEJEDOR, DGE

Nous allons vous présenter les demandes que nous souhaitons porter devant le Cnis et qui ont trait à la connaissance des ETI.

Simon VERNA, DGE

Bonjour à tous. Je suis chargé de mission à la sous-direction du développement des entreprises à la DGE. Je vais vous donner quelques éléments de contextes concernant notre intérêt à une meilleure connaissance des ETI, puis je rendrai la parole à Vincent Tejedor sur les propositions de la DGE pour améliorer la connaissance des ETI.

Enjeux et principes de la stratégie ETI

La DGE est responsable de la mise en œuvre de la stratégie « Nation ETI », qui est une véritable politique publique centrée sur les ETI pour les accompagner dans leur croissance, lancée par le Président de la République Emmanuel Macron en janvier 2020. Cette stratégie Nation ETI a été initiée sur la base du constat suivant.

Il existe relativement peu d'ETI en France (environ 5 400), et peu de grandes ETI puisqu'elles comptent en moyenne environ 500 salariés. En revanche, nous considérons ces entreprises comme stratégiques car, comme vous l'avez rappelé précédemment, elles participent aux créations d'emplois. Elles contribuent à la croissance (30 % des investissements environ) ainsi qu'au rayonnement du *made in France* à l'international, puisque ce sont des entreprises très exportatrices.

Enfin, les ETI participent au maintien de l'industrie dans le tissu productif.

Pour l'ensemble de ces raisons, cette stratégie ETI a été initiée, afin de mieux les accompagner et de les soutenir dans leur croissance.

Cette stratégie repose sur six axes :

- faire connaître les ETI ;
- développer une « culture ETI » au sein de l'administration ;
- accompagner les dirigeants dans la croissance ;
- renforcer l'attractivité et l'accès des ETI aux compétences ;
- renforcer les capacités d'investissement des ETI ;
- faciliter la transmission des ETI.

Des avancées fortes sur plusieurs axes de la stratégie

Pour chacun de ces axes, plusieurs actions ont été réalisées et sont en cours de déploiement. Nous vous avons communiqué dans la présentation quelques exemples d'actions, que je n'énumérerai pas toutes. Pour en citer quelques-unes, le lancement d'une marque ETI a été assuré par le Mouvement des entreprises de taille intermédiaire (METI), qui est la fédération animant les ETI à l'échelle nationale.

En outre, la ministre Agnès Pannier-Runacher a nommé deux ambassadeurs aux ETI (un dirigeant et une haute-fonctionnaire) de façon à favoriser les liens entre les entreprises et l'administration et à mieux prendre en compte leurs spécificités.

Enfin, nous avons inséré dans la présentation quelques chiffres concernant le plan de relance. En effet, les capacités des ETI ont été véritablement renforcées par les différents appels à projets du Plan de relance, puisqu'environ 20 % des entreprises lauréates des appels à projets Industrie du Plan de relance sont des ETI.

Au-delà de la stratégie ETI, mieux connaître les ETI est un enjeu majeur pour la DGE

La DGE est en charge de l'élaboration de la politique industrielle. Dans la mesure où une grande proportion des ETI ont une activité industrielle (plus de 1 700 ETI industrielles), une meilleure connaissance de ces entreprises est un enjeu majeur en ce qui concerne la DGE.

Je vais laisser la parole à Vincent Tejedor concernant les propositions de la DGE pour améliorer notre connaissance de cette catégorie d'entreprises.

La demande de la DGE au Cnis

Vincent TEJEDOR

C'est d'ailleurs plutôt une demande qu'une proposition. Nous avons écouté avec un grand intérêt la présentation précédente, qui apportait de nombreux détails au comportement des entreprises en matière d'emploi. Jusqu'alors, nous avons constaté que dans les études de l'Insee, une agglomération des GE et des ETI était effectuée. Nous concevons que, dans la mesure où il existe très peu de GE, le secret statistique ne peut toujours être respecté. Néanmoins, nous éprouvons des difficultés à démêler ce qui est spécifique aux ETI de ce qui est pondéré entre les ETI et les GE.

Notre demande vise à bien comprendre ce que sont les ETI. Nous rencontrons moins de difficultés avec les GE, qui savent très bien se faire entendre et agglomérer des statistiques indépendamment de la puissance publique, dès lors que la démarche sert leurs intérêts. A l'inverse, les ETI sont globalement moins structurées et à l'aise dans les échanges avec la sphère administrative. Elles ne sont donc pas capables de faire le même type d'exercice que les GE. La DGE a donc un vrai intérêt à disposer de données fiables sur les ETI. Réciproquement, celles-ci seraient désireuses de se connaître.

Sur la manière de procéder en pratique, nous avons des points d'ouverture car nous ne sommes pas au clair sur la façon dont les différentes études Insee sont réalisées. Nous en avons listé quelques-unes :

- *Insee première n°1718 « les entreprises en forte croissance » ;*
- *Insee première n°1695 « le commerce électronique » ;*
- *Insee première n°1643 « cloud computing, big data : de nouvelles opportunités pour les sociétés » ;*

- *Insee première n°1854 « Internet des objets, impression 3D, robotique : des technologies davantage utilisées par les grandes sociétés » ;*
- *Insee première n°1791 « Le taux de marge dans l'industrie : des filiales aux groupes, une réduction de 2 points ».*

Nous n'identifions pas à ce stade la catégorie « ETI » puisqu'elle est agglomérée avec les GE. Nous souhaiterions, si possible, que la distinction soit faite, quitte à ne plus avoir les GE dans les échantillons. La DGE trouverait cette démarche plus pertinente, car apportant une approche différente et utile pour la construction des politiques publiques.

Nous formulons la même remarque pour les enquêtes statistiques de l'Insee et de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), à savoir qu'il serait pertinent de n'inclure que les ETI dans les échantillons.

Enfin, nous souhaiterions que puisse être partagée avec la DGE la liste des 5 400 ETI au sens de la loi de modernisation de l'économie (LME) pour une connaissance strictement interne. Je sais qu'il existe des problématiques de secret statistique, mais le répertoire des entreprises étant public, cette difficulté pourrait être contournée. Pour nous, le fait de disposer de cette liste serait très utile pour les actions de terrain que nous menons en direction des ETI.

Tels sont les trois points que nous souhaitons partager avec vous.

.c *Discussion*

Gianluca OREFICE

Nous disposons d'une vingtaine de minutes pour les échanges. Je vous invite, si vous avez des commentaires, à prendre la parole.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt la présentation de Monsieur Bacheré. Votre travail a suscité un grand nombre d'idées en ce qui me concerne. Vous vous appuyez sur de nombreuses sources, et j'ai l'impression que nous pourrions disposer d'informations sur les types d'emplois créés ou détruits par les ETI. Si j'ai bien compris dans la base de données, n'apparaît que l'emploi total des entreprises. Par conséquent, vous serait-il possible d'avoir des données sur les emplois par typologie ? Ces informations nous seraient utiles pour étudier plus avant les emplois créés par les entreprises.

Mon autre point rejoint la demande de la DGE. Il serait intéressant de connaître la valeur ajoutée et la productivité des ETI, qui fait partie de leur spécificité. Est-ce possible d'intégrer des informations sur la productivité (valeur ajoutée par emploi, par exemple) dans la base de données ?

Je comprends bien votre conclusion qui indique qu'il est compliqué d'intégrer des variables fiscales dans les entreprises multi-établissements, mais peut-être existe-t-il un moyen de contourner ce problème.

Hervé BACHERÉ

Nous avons une source sur le type d'emploi, grâce à ce qui se dénommait précédemment la déclaration annuelle de données sociales (DADS) et qui est devenue la déclaration sociale nominative (DSN). Nous pouvons connaître le type d'emploi présent dans l'établissement, selon la catégorie socio-professionnelle. En revanche, je ne suis pas sûr de pouvoir repérer les emplois créés et leurs évolutions de façon longitudinale. Nous avons déjà éprouvé des difficultés à obtenir des séries cohérentes dans le temps sur l'emploi. C'est ce qui m'effraie un peu, d'autant que nous ne l'avons pas testé. C'est sans doute un très gros travail pour repérer la façon dont tel type d'emploi a évolué depuis sa création, à une période donnée. Nous n'avons pas investigué cet aspect.

Concernant la valeur ajoutée, nous savons que les entreprises la positionnent où elles le souhaitent. Au sein d'un groupe, une unité légale peut avoir une faible valeur ajoutée car celle-ci se trouve dans une autre unité légale de ce groupe pour diverses raisons. Il conviendrait sans doute de regarder la productivité par rapport au type d'emploi.

De plus, une unité légale peut se trouver répartie sur plusieurs établissements dans des zones géographiques très éloignées. Par exemple, pour de grandes entreprises telles que La Poste ou la SNCF, la valeur ajoutée est compliquée à identifier. C'est pourquoi dans ce type de travaux, nous identifions la valeur ajoutée au prorata du nombre de salariés. Je pense donc qu'il est préférable d'étudier le type d'emploi présent dans l'établissement pour disposer d'indicateurs intéressants, mais l'aspect longitudinal est très compliqué. Il faut savoir que la base dont nous disposons aujourd'hui représente dix-huit mois de travail d'un cadre A expert.

Gianluca OREFICE

Je comprends bien les difficultés. Je travaille avec la DADS, et constate que les résultats ne sont pas immédiats.

Régis KALAYDJIAN, Ifremer

J'ai une question pour Monsieur Bacheré concernant la démographie des emplois et les flux démographiques. Il existe des pertes au niveau des ETI, mais pas seulement. Existe-t-il un moyen de prendre en compte la délocalisation des établissements à l'étranger et leur part aux variations d'emploi ?

Hervé BACHERÉ

Nous savons qu'un établissement ferme ou que les effectifs baissent fortement, mais sans savoir où part l'emploi. Je n'ai pas d'indicateur me permettant de savoir que les établissements partent à l'étranger.

Sylvain MOREAU, Insee, DSE

Nous sommes très peu outillés sur ces sujets. Il paraît difficile, en effet, d'avoir une vision agrégée.

Pour répondre à la DGE, j'indiquerai que nous avons, pour une année donnée, la possibilité de voir une photographie – Hervé Bacheré a d'ailleurs montré la fiche que nous sortons sur les ETI chaque année – présentant les variables économiques chaque année au niveau national sur l'ensemble des secteurs. Si un niveau plus fin est recherché, les problèmes de secret évoqués sont réels. S'y ajoutent les difficultés liées à la détermination de l'activité principale exercée (APE). En d'autres termes, nous pouvons disposer des moyens de lancer de nombreuses d'études, y compris dans le détail, mais cela demande la mise en place de bases longitudinales et même de bases sectorielles assez lourdes.

Par conséquent, je pense que le travail sur les ETI permet déjà de sortir un certain nombre d'études, mais je ne suis pas sûr que nous puissions sortir annuellement des indicateurs en production, destinés à identifier et caractériser la population des ETI et à définir ainsi une chronique. En effet, les catégories sont assez perméables et évoluent fréquemment. Dans cette mesure, il est difficile d'avoir une chronique sur une longue période. Hervé a bien exposé le travail mené sur l'emploi, dont on constate le caractère extrêmement lourd et nécessitant des hypothèses peu évidentes à prendre en compte. Suivant les hypothèses choisies, les résultats auxquels nous aboutissons peuvent signifier des choses sensiblement différentes.

Finalement, il est nécessaire de prendre la mesure de ce travail délicat, dont je ne pense pas qu'il puisse être industrialisé pour disposer de chiffres annuels. Certes il est possible de procéder à quelques constats puisque nous disposons d'une riche matière, mais cela implique un travail approfondi et surtout, un véritable dialogue sur les hypothèses que nous mettons en œuvre. Sans ces préalables, les conclusions sont très différentes. Nous le voyons au niveau global des analyses du système productif. L'entreprise, pour la LME, répond à une définition bien spécifique. Suivant les critères mis en œuvre pour définir une entreprise, on peut aboutir à des constats assez différents.

Vincent TEJEDOR

L'objectif n'était pas de créer de nouvelles enquêtes ou de produire de nouveaux indicateurs annuels, mais de voir comment, dans les enquêtes existantes précitées, singulariser les ETI dans les agrégats. En cas de problèmes de secret statistique, il pourrait être intéressant de voir s'il est plus utile de disposer d'un agrégat « ETI-GE » plutôt que de singulariser uniquement les ETI, qui ne posent en principe pas de problème de secret.

Sylvain MOREAU

Il conviendra que nous en discussions au cas par cas. Il n'y a pas de réponse toute faite, mais nous disposons de toutes les données possibles, sur certains aspects, pour procéder à un diagnostic sur les ETI. Bien entendu, nous ne sommes pas fermés au dialogue mais il s'agit d'un travail délicat à mener. Ensuite, l'analyse que nous réalisons peut être très délicate en fonction des hypothèses prises au départ. D'ailleurs je me demandais si au niveau de la DGE, vous avez un accès au Centre d'accès sécurisé aux données (CASD).

Vincent TEJEDOR

Bien sûr, nous avons accès au CASD. La difficulté est plutôt de ne pas avoir accès aux données statistiques concernant les ETI.

Séverine ARNAULT, Insee

Votre demande est-elle d'avoir des informations propres à la DGE, ou que ces informations soient publiques ? Si vous avez besoin, pour les politiques publiques, d'avoir accès aux informations sur les ETI, le secret statistique se pose peut-être moins. Vous disposez de ce fait, des moyens de réaliser des exploitations de votre côté.

Vincent TEJEDOR

Notre demande telle que formulée vise à faire en sorte, quand des analyses statistiques sont produites sur les entreprises, qu'il ne s'agisse pas uniquement de photographies. Les analyses des *Insee Première* sont plus profondes et englobent déjà la matière pour segmenter les catégories d'entreprises autant que possible. Le fait de singulariser les ETI est un objet de politiques publiques sur lesquelles nous engageons des réflexions. Je ne suis pas sûr que nous ayons en interne la capacité de mener toutes les analyses auxquelles procède l'Insee et de les dupliquer au périmètre des ETI. En revanche, il est peut-être possible que toutes les analyses à la source, c'est-à-dire quand elles sont produites par la Dares ou l'Insee, puissent se saisir de cette catégorie pour nous apporter les éléments utiles pour construire les politiques publiques.

En synthèse, nous n'avons pas besoin d'un accès aux données, puisque l'accès de la DGE est déjà assez large. Nous avons la nécessité que la matière digérée et transformée par l'Insee dans ses productions, puisse utiliser la catégorie ETI afin que la DGE en saisisse ensuite les fruits, à des fins de transformation dans les politiques publiques.

Séverine ARNAULT, Insee

Je suis responsable de la division Elaboration des statistiques annuelles d'entreprises (Esane). Dans la division Esane, nous mettons notamment à disposition un *Insee Résultats* sur les résultats comptables et financiers des entreprises, dans lequel sont ventilées à un niveau assez fin de nombreuses données comptables. L'édition 2019 vient de sortir aujourd'hui. Un grand nombre d'agrégats comptables sont ventilés par catégories d'entreprises. Pour des raisons de secret statistique, nous regroupons les ETI et les GE en raison des effectifs de ces dernières. Sur ce type de produit, nous pourrions donc réfléchir à procéder différemment, sachant que tout est lié : si l'on dissocie les ETI dans un produit alors qu'elles sont regroupées dans l'autre, on sait par déduction ce qui est fait sur les GE. L'opération n'est donc pas aisée, mais nous pouvons réfléchir aux possibilités.

Vincent TEJEDOR

Nous insistons sur la possibilité de disposer de la liste des ETI, dont nous ne savons pas si elle est couverte par une forme de secret. Il nous serait utile d'en disposer par l'intermédiaire du CASD ou par une voie permettant, autant que possible, de lever le secret. Ce serait d'un grand intérêt pour nous.

Sylvain MOREAU

Nous allons regarder si cette liste est disponible sur le CASD. J'entends la demande. Nous allons l'instruire pour savoir, dans l'hypothèse où la liste existe, si nous pouvons la mettre à disposition de la DGE chaque année, après nos propres travaux pour le passage en entreprise.

.2 Les évolutions à venir de la statistique structurelle d'entreprise

.a *Les recommandations du rapport de l'Insee – Magali Demotes-Mainard, Insee*

Magali DEMOTES-MAINARD, Insee

Je présente les résultats d'une mission de l'Inspection générale de l'Insee, conduite au printemps dernier à la demande de la Direction des statistiques d'entreprises (DSE) sur la production et la diffusion des statistiques structurelles d'entreprises. L'objectif de la mission était d'analyser dans quelle mesure les productions de l'Insee en matière de statistiques structurelles d'entreprises répondaient aux besoins des utilisateurs. Par conséquent, nous ne nous interrogeons pas sur le mode de production et de mise à disposition, même si des discussions sur ces sujets ont pu émerger. Nous nous sommes concentrés sur la question suivante : comment les productions de l'Insee répondent-elles aux besoins des utilisateurs ?

Pour la partie « diffusion », un groupe de travail du Cnis avait notamment travaillé sur la façon de présenter les données en entreprises. Nous n'entendions donc pas reprendre cette réflexion déjà menée par ailleurs.

Il s'agissait donc d'interroger les finalités pour rétroagir sur la « conception » des produits.

Les statistiques structurelles d'entreprises

Les statistiques structurelles d'entreprises rassemblent à l'Insee différents processus. En pratique, notre rapport s'est essentiellement concentré sur le dispositif Esane, qui consiste à réconcilier les données d'entreprises (provenant des enquêtes ou issues de la source fiscale). Du côté de la démographie d'entreprise, un projet en phase d'atterrissage avait déjà interrogé les finalités et l'observation des filiales à l'étranger ne suscite pas beaucoup de questions. Les autres processus, à savoir les dispositifs de répertoires statistiques et de suivi des restructurations et des groupes alimentent très largement Esane, et nous les avons donc interrogés indirectement.

Les cinq objectifs de Resane

Le projet ayant conduit à construire Esane est le projet Refonte des statistiques annuelles d'entreprises (Resane), dont les objectifs étaient au nombre de cinq :

- réduire la charge statistique pesant sur les entreprises ;
- rationaliser les moyens consacrés à ces travaux par la statistique publique ;
- donner un résultat unique pour chaque variable ;
- raccourcir les délais de diffusion ;
- prendre en compte les groupes dans la statistique d'entreprise.

Les deux premiers objectifs de réduire la charge statistique des entreprises et de rationaliser les moyens ont été atteints.

En revanche, l'objectif de raccourcir les délais de diffusion n'a pas été atteint dans son ambition de départ, qui était de produire des résultats définitifs en fin d'année N+1. En effet, l'expérience a démontré que pour obtenir des résultats de qualité, le délai envisagé était difficile à tenir. Par conséquent, notre rapport ne propose pas de remettre une échéance aussi proche en chantier, car l'arbitrage entre qualité et délais s'oppose à des objectifs trop ambitieux en la matière.

L'objectif de donner un résultat unique pour chaque variable est très largement atteint, avec une nuance qui sera détaillée ultérieurement. De même, la prise en compte des groupes dans la statistique d'entreprise – et au-delà des groupes, de l'entreprise au sens économique – est réalisée à quelques nuances près.

Les idées fortes du diagnostic

La statistique d'entreprise est un domaine complexe par nature. Il ne faut donc pas systématiquement chercher à le simplifier. Cette complexité s'explique par l'hétérogénéité de l'univers des entreprises, par le caractère contingent des concepts liés aux unités suivies et par la technicité des variables observées. .

On constate qu'en matière de statistiques structurelles, l'Insee produit un ensemble de données sans équivalent en termes de nombre de variables et d'exhaustivité du champ couvert. Tel n'était pas le cas avant Esane. De plus, par comparaison internationale, le fait que l'Insee puisse disposer de données fiscales harmonisées, donc permettant de produire un bilan et un compte d'exploitation articulés, sur l'ensemble du champ des entreprises, est sans équivalent.

Par ailleurs, les données d'Esane en raison de leur richesse, sont très souvent utilisées comme un « produit intermédiaire » incorporé dans d'autres traitements. Ainsi, les comptes nationaux utilisent très largement les agrégats d'Esane pour construire les comptes dans chacune des trois approches du PIB (approches « revenu », « demande » et « production »). Le fait qu'Esane soit l'un des trois piliers des comptes est un gage de robustesse de ce qui est produit.

Le fichier des données individuelles d'Esane est aussi très largement utilisé, à des fins nombreuses, notamment pour construire ses propres segmentations de l'appareil productif et apparier le fichier avec d'autres données. Ces utilisateurs avertis ont besoin de connaître la façon dont les données sont fabriquées et de pouvoir apprécier les impacts des changements de méthodes d'élaboration.

Enfin, le quatrième élément de diagnostic tient au fait que le système est arrivé à maturité, notamment parce que le processus de production est rodé et que la DSE produit des statistiques en entreprises sur l'ensemble du champ. Il était donc intéressant de réinterroger le système, ainsi que nous l'avons fait dans notre rapport.

Trois ensembles de recommandations

Le premier ensemble préconise de répondre aux besoins des utilisateurs, en prenant en compte le fait que ceux-ci ont des besoins variés. Le deuxième ensemble de recommandations vise à mieux associer les partenaires à l'évolution du dispositif Esane. Enfin, il apparaît nécessaire de stabiliser et améliorer les méthodes de production des données d'Esane.

(1) Répondre aux besoins nombreux et variés des utilisateurs

Les clients de la statistique structurelle d'entreprises sont des utilisateurs avertis, qui intègrent les données dans leurs propres traitements et ont légitimement besoin des données en unités légales, dans certains cas.

C'est pourquoi notre première recommandation consiste à mettre l'usage des données individuelles en priorité des finalités d'Esane et à rendre les utilisateurs autonomes dans leurs traitements, y compris pour les unités légales.

Concrètement, quand Esane a été conçu, l'objectif était de produire des agrégats pour les utilisateurs, tandis que le fichier des données individuelles était plutôt un « sous-produit ». Pour nous, il s'agit de rappeler au producteur que ce fichier est un produit important et essentiel dans la production, même si par ailleurs il appartient à la DSE de produire des agrégats pour les utilisateurs.

La deuxième recommandation part des constats que les données d'Esane sont particulièrement riches, que les concepts et les méthodes d'élaboration de la statistique structurelle d'entreprises sont complexes et que certains utilisateurs sont éloignés des producteurs.

Par conséquent, la DSE est incitée à documenter davantage et accompagner les livraisons des données individuelles afin que les utilisateurs soient autonomes dans les utilisations. Il importe donc de préciser et « tracer » les traitements, et de promouvoir le fichier de données individuelles avec toute la documentation adaptée.

Enfin, Esane, par nature, produit des données sur une année précise. De ce fait, de nombreux utilisateurs souhaitent les utiliser en évolution. Actuellement, le fichier « n-1 méthode n » fourni aux utilisateurs ne répond pas à toutes les problématiques. Nous incitons par conséquent la DSE à consolider et faire évoluer le dispositif permettant d'utiliser les données d'Esane en évolution, en isolant les changements de méthode et en donnant des outils pour décomposer les évolutions.

(2) Associer les partenaires à l'évolution du dispositif Esane

Actuellement, le processus associe de nombreuses équipes au sein de l'Insee et dans les services statistiques ministériels. Il est de fait important de pouvoir bénéficier de cette expertise, sachant que certaines marges de progrès ont pu être identifiées, notamment dans le domaine des contours de profilage.

La recommandation vise par conséquent à favoriser l'expression des besoins des partenaires de premier niveau et leur donner une réponse dans des instances adaptées.

Un point particulier complémentaire tient à la nécessité de bien se coordonner avec la BdF, qui est très impliquée dans les statistiques structurelles d'entreprises (SSE), notamment dans la description des secteurs financiers. De plus, la BdF élabore elle-même des données financières sur les entreprises. Or, à l'heure actuelle, notamment sur la question de la consolidation, du passage en entreprise et de la structuration en groupe, les travaux sont menés séparément. Cette situation n'est pas facilitée par le fait que les instances internationales auxquelles l'Insee et la Banque de France ont respectivement à rendre compte (Eurostat et BCE) ne collaborent guère sur ce sujet.

Nous invitons par conséquent la DSE à poser les jalons d'une meilleure cohérence entre les travaux réalisés dans les deux institutions.

(3) Stabiliser et améliorer les méthodes de production des données d'Esane

Compte tenu du nombre de variables à traiter, des priorités de contrôle et de modalités de redressement ont été mises en place :

- visant à assurer la qualité des données en entreprise profilée ;
- privilégiant l'estimation des niveaux par rapport aux évolutions ;
- avec un objectif de précision homogène au niveau des positions de NAF.

Or ces choix de priorité limitent certaines utilisations.

Nous proposons par conséquent de renforcer de façon ciblée les macro-contrôles d'Esane sur les unités légales, d'anticiper les contrôles en évolution, et d'améliorer la précision pour certaines sous-populations prédéfinies.

En termes de profilage, certains groupes sont profilés manuellement et d'autres - moins nombreux - le sont sur la base d'un algorithme. Dans certains cas, les hypothèses sous-jacentes de cet algorithme ne sont pas adaptées, de sorte qu'elles nécessitent d'être testées et affinées. La DSE en est consciente, et nous appuyons les progrès à réaliser en la matière. Il est en outre indiqué de progresser autant que possible dans l'observation directe des flux intra-groupe, plutôt que de les estimer dans l'algorithme.

Enfin, nous avons pointé le fait qu'en pratique, les données d'Esane pour estimer des agrégats sont utilisées avec deux méthodes différentes : estimateur composite ou données individuelles pondérées. L'estimateur composite avait été introduit pour obtenir une estimation sans biais des agrégats, mais il peut être compliqué pour l'utilisateur de faire le lien entre le résultat issu de cet estimateur et les données individuelles. En pratique, nous avons constaté que les utilisateurs retenaient l'une ou l'autre méthode en fonction de considérations plus pratiques que méthodologiques.

C'est pourquoi il nous a semblé utile de préconiser de mener une réflexion sur les cas d'usage de l'estimateur composite, afin que les utilisateurs opèrent leur choix de façon réfléchie.

Telles sont les conclusions de notre rapport, en quelques mots.

Gianluca OREFICE

Merci beaucoup. Je donne à présent la parole à Claire Lelarge. Nous aurons ensuite tout le temps nécessaire pour échanger.

Claire LELARGE, université Paris-Saclay

Merci à cette commission et à son président de m'avoir proposé d'exprimer quelques commentaires. Je ne suis qu'une chercheuse parmi d'autres, à commencer par le président de séance.

Il me paraît important de rappeler, rejoignant en cela la précédente présentation, que les utilisations des fichiers sont très diversifiées. Je me propose donc de vous faire partager certaines de mes réflexions en utilisant ces fichiers depuis un certain nombre d'années, avant et pendant Esane et je l'espère, pour les années futures.

Ambiguïtés des définitions officielles : illustrations

Je commencerai par un point dont nous ne discutons presque jamais entre chercheurs. Il est très rare de discuter des concepts d'entreprises que nous utilisons, de même que des concepts présents dans les fichiers. Je ne pense pas avoir évoqué souvent la LME avec mes collègues chercheurs, car nous essayons plutôt de façon pragmatique de trouver des réponses à nos problèmes, en espérant que nos approximations ne soient pas d'ordre 1 dans les quantifications que nous menons. Ce n'est certes pas une attitude tout à fait scientifique, mais il n'est pas aisé comme le montre le rapport, d'aller au-delà.

En effet, la documentation est quelque parcellaire, de sorte que nous rencontrons des difficultés à nous l'approprier de façon autonome. Pour nous, elle est localisée sur le CASD de sorte que nous n'y avons accès qu'en ligne. De plus, cette documentation est massive, ce qui n'est pas toujours pratique à utiliser.

Je suis une ancienne de l'Insee passée au secteur académique depuis 2018. En tant qu'ancienne statisticienne, j'avais eu par le passé l'occasion de réfléchir au concept d'entreprise au sens de la LME. Selon moi, le problème est assez intéressant. J'ai donc poursuivi ma réflexion, dont je vous présente aujourd'hui l'état d'avancement.

Rappel des textes

Les textes officiels sont d'origine réglementaire, initialement provenant d'un règlement européen intégré dans la législation française en 2008 par la LME. La rédaction de la définition de l'entreprise, en tant qu'économiste, m'est toujours apparue extrêmement floue. Les difficultés soulevées dans le rapport trouvent donc leurs racines dans le fait que la définition initiale comporte un certain nombre d'ambiguïtés et zones d'ombre non clarifiées par la suite de façon réglementaire. Par conséquent, il existe une situation d'instabilité dans la façon d'implémenter cette définition.

En tant que chercheurs, nous ne savons pas toujours les choix effectués, qui de surcroît changent d'une année à l'autre. Il n'est donc pas facile de s'approprier les concepts.

*« L'entreprise correspond à la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine **autonomie de décision**, notamment pour l'affectation de ses **ressources courantes**. »*

« Une entreprise exerce une ou plusieurs activités dans un ou plusieurs lieux. Une entreprise peut correspondre à une seule unité légale. »

Commentaires

Selon moi, le terme « *autonomie de décision* » ne correspond pas à un concept économique clair. Il est donc difficile de savoir ce qui est implémenté dans les fichiers. De plus, le terme « *ressources courantes* » ne m'aide pas à préciser le concept réel que le législateur avait en tête. Qu'est-ce qu'une ressource courante ? La main d'œuvre ? Les facteurs de production ? Les équipes de production ? Est-ce la gestion de la trésorerie ? Aucune liste précise des critères applicables aux ressources considérées n'est fournie.

Note explicative

« L'entreprise telle qu'elle est définie est une entité économique qui peut donc correspondre, dans certaines circonstances, à la réunion de plusieurs unités légales.

En effet, certaines unités légales exercent des activités exclusivement au profit d'une autre entité légale et leur existence ne s'explique que par des raisons administratives (par exemple fiscales) sans qu'elles soient significatives du point de vue économique.

Appartient aussi à cette catégorie **une grande partie des unités légales sans emploi**. Souvent, les activités de ces unités légales doivent être interprétées comme des activités auxiliaires des activités de l'unité légale mère qu'elles secondent, à laquelle elles appartiennent et à laquelle elles doivent être rattachées pour constituer l'entité « entreprise » utilisée pour l'analyse économique. »

Commentaires

La rédaction du deuxième paragraphe m'a toujours profondément surprise car elle semble indiquer que les notions d'ordre fiscal n'ont pas d'implications économiques, ce qui me paraît faux. De ce fait, cette note explicative n'aide pas non plus à comprendre ce concept. Je serais donc heureuse de savoir s'il suscite les mêmes difficultés pour mes collègues.

Le troisième paragraphe évoque « *une grande partie des unités légales sans emploi* », ce qui semble faire référence aux unités légales résiduelles qu'il faut à tout prix agglomérer à quelque chose, sous peine de ne pouvoir les traiter. Or ces unités légales sans emploi sont-elles vraiment toujours dépourvues d'autonomie de décision ? Que penser de celles qui ne sont jamais adossées à une unité légale employeuse ? En pratique, cela induit une différence de traitement statistique et de production, qui n'est pas clarifiée par le législateur et par la définition. J'avoue ne pas toujours savoir ce que fait la DSE du sujet.

Une illustration du commentaire

Pour illustrer cela, je suis repartie de travaux assez anciens que j'avais menés sur le fichier Esane 2012, sur un exemple d'unité profilée manuellement. Les carrés orange correspondent au profil, les croix sont les unités que l'on retrouvait dans les fichiers Esane en 2012.

Les triangles bleus correspondent à des entités hors des liasses fiscales. Les raisons pour lesquelles ces entités se trouvent hors des liasses fiscales se dévoilent en consultant les fichiers Sirene. On constate alors que de nombreuses entités sont transparentes fiscalement. En l'espèce, il s'agit de sociétés civiles immobilières (SCI) ayant choisi le régime de la transparence fiscale. De ce fait, elles ne déposent pas de liasse auprès de la DGFIP.

Finalement, ces SCI seront soit intégrées dans le profil soit non détectées. Nous espérons donc que ce choix n'entraînera pas de biais. Dans certains cas, des problèmes se posent. J'en communique deux exemples dans la présentation (insertion de deux articles de presse concernant Casino et AccorHotels).

La stratégie d'AccorHotels a consisté à autonomiser ses murs dans des SCI non-employeuses, et qui sont devenues totalement autonomes lorsqu'elles ont été vendues.

Le même cas d'école s'est produit pour Casino.

Il ressort de ces deux exemples que les entités non employeuses étaient sans doute déjà autonomes avant la vente, puisqu'une stratégie d'autonomisation a été menée. Or le fait de les agglomérer (faute de savoir les traiter) nous a peut-être conduits à manquer un tournant structurel dans ce secteur d'activité particulier, à savoir l'extrême spécialisation. Dans des entités différentes d'un même groupe, les activités de propriétaires des murs et des activités d'hôtelier coexistent. Ce cas a des implications financières et économiques intéressantes pour la recherche.

Focus sur les activités de production

Cela étant dit, je me suis demandé si les rédacteurs de la définition de l'entreprise dans la LME avaient pour seul point d'intérêt la mesure de la production, tandis que les autres indicateurs ne les intéressaient pas.

Dans son exposé, Hervé Bacheré a expliqué que les déménagements d'entreprises, lorsqu'ils étaient locaux, n'étaient pas pris en compte. Or nous, chercheurs, sommes intéressés même par un déménagement local, qui peut par exemple avoir un fort impact sur les prix de l'immobilier. Cette question est éminemment économique.

Finalement, j'é mets l'hypothèse que le législateur ait eu pour but principal de mesurer les activités de production. Une telle hypothèse est peut-être intéressante à prendre en compte pour générer des *guidelines* en vue d'une future évolution d'Esane. Selon moi, cette question est centrale en économie même si ce n'est pas la seule.

Dans cette hypothèse, les « *ressources courantes* » s'entendront comme celles attachées à la fonction de production, en oubliant tous les aspects de la gestion de trésorerie. Il sera néanmoins nécessaire de poursuivre la réflexion sur les activités auxiliaires non liées à la fonction de production, telles que les stratégies de financement des actifs de production, les départements de marketing ou de recherche & développement (R&D).

J'ai le sentiment que cette intuition pourrait permettre de clarifier un certain nombre de concepts, y compris pour les utilisateurs chercheurs, mais je n'ai pas encore la solution définitive.

Quelques enseignements de la lecture académique

Malgré tout, nous sommes voués à l'échec. En effet, l'approche technologique ne suffit pas à générer une « théorie de l'entreprise », ainsi que l'ont expliqué plusieurs prix Nobel. De ce fait, il sera probablement nécessaire de compléter cette approche par des critères permettant de clarifier les contours des entreprises.

Sur le critère d'« *autonomie de décision* », il existe des termes proches dans la littérature économique. Par exemple, Grossman-Hart-Moore emploient le terme « *droits de contrôle résiduels* ». Cette approche large aboutit probablement à la notion de groupe. Peut-être sera-t-il indiqué de collecter de indicateurs complémentaires d'organisation et de structure de contrôle au sein de ces groupes, concepts que la littérature de l'économie du management a clarifiés récemment.

Enfin, il existe probablement un critère de volatilité minimale du niveau de production induit et des facteurs de production mobilisés (notamment en termes d'emploi).

Je vais à présent proposer des exemples complémentaires qui démontrent à quel point les chercheurs qui s'intéressent aux entreprises, basculent d'un concept de l'entreprise à l'autre. Selon les questions qu'ils se posent, ils implémenteront des stratégies de mesure relativement différentes.

Exemple d'application : mesurer l'importance de l'industrie manufacturière en France

Cette question très difficile appelle une variété de réponses différentes. Je me suis reposée sur des papiers de la littérature publiés au plus haut niveau aux Etats-Unis, tel que reconnu consensuellement dans la communauté des chercheurs. Il s'agit des publications de l'*American Economic Review* (AER). Dans un premier article, Justin Pierce et Peter Schott essaient en 2016 de quantifier le déclin rapide de l'emploi manufacturier. La question sous-jacente consiste à mesurer l'impact de la concurrence des entreprises industrielles chinoises sur l'emploi manufacturier aux Etats-Unis. Pour les auteurs, les concepts pertinents à prendre en compte ont trait aux volumes de production des unités de production, potentiellement des branches d'établissement. Sont également prises en compte les entités décisionnaires en termes d'emploi, c'est-à-dire les décisionnaires en matière de licenciements des salariés américains. Il s'agit soit de la tête de groupe, soit de l'entreprise si elle est autonome (en précisant s'il s'agit d'un centre de profits ou d'un centre de coûts par exemple). Enfin, la prise en compte intervient aussi niveau de l'unité légale, où le droit du travail s'applique.

Un second article, rédigé en 2019 par Peter Schott entouré d'autres contributeurs, vise à nouveau à comprendre le changement structurel de l'économie américaine et le déclin du secteur industriel manufacturier. Sont ainsi déterminés les principaux mécanismes structurels sous-jacents à ce déclin. Ce texte préconise de se pencher au niveau plus fin de la structuration interne (branches d'entreprises, de groupes, approximées par unités légales ou établissements) ainsi qu'au niveau agrégé du *Chief Executive Officer* (CEO) du groupe.

Autres approches pertinentes possibles

Au-delà des deux exemples précités d'universitaires américains de très haut niveau, d'autres approches du même sujet seraient envisageables. Seraient ainsi susceptibles d'être quantifiés l'ensemble des salariés couverts par des accords de branche de l'industrie manufacturière, ou l'ensemble des salariés rémunérés par des entreprises manufacturières (dans un modèle de partage de rente). On sait en effet que les salaires dans les activités manufacturières sont plus élevés.

Pour une entité telle que la DGE, dans la perspective du dimensionnement des programmes industriels, des subventions ou des droits de douane, les niveaux « établissement », « entreprise » et « groupe » sont pertinents.

Je communique enfin quelques exemples issus de mes propres travaux, d'où il ressort que sur le fichier de données françaises, je bascule également d'un concept à l'autre. Même pour mes travaux en cours actuellement, le concept d'entreprise apparaîtra le plus pertinent dès lors qu'il aura été entièrement clarifié et stable dans le temps. Dès lors, je pourrai utiliser ce concept de façon sereine, en ayant le sentiment de le maîtriser.

.3 Discussion

Gianluca OREFICE

Merci beaucoup pour cette présentation fort intéressante. Je partage tout à fait les remarques de Claire. Pour les chercheurs, il n'est pas évident de se retrouver dans les définitions de l'unité d'entreprise ou d'établissement à utiliser. A mon sens, la raison de cette ambiguïté provient de l'ambiguïté même sur la définition de l'entreprise. De ce fait au niveau statistique, plusieurs solutions sont proposées telles que le profilage. En revanche pour les chercheurs, il est très compliqué de comprendre si le profilage revêt un sens économique et si, d'un point de vue pratique, il faut utiliser le Siren ou le Siret.

De plus, en commentaire de la présentation du rapport de l'inspection générale, je partage la remarque selon laquelle il est compliqué de ne pas avoir la profondeur temporelle des données. Il est certes utile de disposer du fichier « n-1 méthode n », mais je me permets d'indiquer que ce n'est pas tout à fait satisfaisant. L'approche reste en effet de court terme, alors que les chercheurs auraient besoin de la même méthodologie avec une profondeur plus large.

Sylvain MOREAU

J'aimerais intervenir car nous sommes directement concernés par les deux présentations. Le fait - ce qui est dit dans le rapport - que le système Esane mette à disposition des données élémentaires concernant l'unité légale, permet de mener à bien tous ces travaux. Cela me semble important de le rappeler. Le rapport met en outre en évidence, alors que nous avons pensé pouvoir abandonner les diffusions en unités légales, le fait que nous continuerons finalement ces diffusions et ce, pour de nombreuses raisons. Nous pourrions ainsi garantir une qualité des données en unités légales, qui permettront de refaire des regroupements en fonction des grandeurs que nous souhaitons mesurer.

Par ailleurs sur la profondeur longitudinale, un certain nombre de questions se posent au niveau entreprise. Néanmoins au niveau des statistiques structurelles, sont désormais disponibles des fichiers remontant à 1978 pour la comptabilité des entreprises. Nous les avons mis à disposition au CASD, ce qui permet de disposer de séries assez longues. Il sera bien entendu nécessaire de les retravailler, ce qui demande une expertise.

Sur la notion d'entreprise, il se trouve que cet audit est apparu car il était pertinent de faire un bilan. Dès mon arrivée, je me suis posé un certain nombre de questions notamment sur l'aspect longitudinal. Je pense, comme vous, que le fait qu'il soit très difficile d'avoir des séries longues avec la notion d'entreprise pose des problèmes. Se posent aussi des questions relatives à l'international. Il est certain que les méthodologies mises en place par Eurostat, alors que les concepts sont les mêmes et que le règlement européen appelle à l'harmonisation, ne sont pas exactement similaires. De ce fait, lorsque des études sont faites en comparant les tissus productifs des différents pays, les conclusions sont probablement trop rapides. Pourtant, elles ont des impacts forts sur les messages politiques. Il importe donc de s'interroger sur ce sujet.

La réflexion que nous aurons à la suite du rapport sera engagée avec les utilisateurs. Elle portera aussi sur les indicateurs phares pour lesquels nous devons assurer une qualité de production, et que nous devons nécessairement mettre en perspective. Claire a en effet bien démontré que suivant la notion d'entreprise considérée, les résultats auxquels nous aboutissons sont différents. L'impact sur le débat public et les politiques économiques est très fort. Une étude Eurostat comparant les performances des PME à l'exportation en France et aux Pays-Bas, a abouti à des résultats totalement erronés puisque les éléments mesurés étaient différents. Dans ce cas, il m'apparaît que l'Insee a un rôle à jouer car les indicateurs qu'il fournit alimentent le débat public. Il faut donc que ces indicateurs que nous mettons à disposition soient les plus explicites possibles. Il est en particulier essentiel que les hypothèses mises en œuvre pour les calculer soit connues, éventuellement en faisant l'objet d'un débat avec nos partenaires, au sein et en dehors de l'Institut.

L'enjeu auquel nous sommes confrontés est là. Une réflexion doit en outre être menée pour identifier les indicateurs les plus pertinents pour un public qui n'est pas forcément expert du domaine et de ces données, et qui peut être amené à les traiter et à les commenter. Je n'ai pas de réponse pour le moment. Le sujet devra être discuté au sein du comité de direction de l'Insee.

Olivier AGUER, Insee

Je suis chargé des travaux sur les statistiques structurelles à la DSE. Nous sommes en train de bâtir un plan d'action pour mettre en œuvre les préconisations du rapport de l'Inspection générale présenté par Magali. Cela prendra du temps car les évolutions sont parfois ambitieuses, certaines nécessitant même une réingénierie complète de notre processus.

Nous avons notamment prévu de faire une formation-présentation au CASD à l'intention des chercheurs pour les aider, et échanger avec eux pour faciliter leur utilisation des données.

Nous aussi, avons dû faire face à la définition légale de l'entreprise. Nos critères permettent de déterminer notre compréhension de la LME et la façon dont nous découpons les groupes en entreprises. Sur les 130 000 groupes français, seuls 60 sont découpés en entreprises. Lorsque cela est fait, c'est que nous estimons que certaines entités sont autonomes d'un point de vue économique, et qu'elles sont regroupées par des montages financiers. Nous avons donc une méthode, que nous pourrions expliciter. Nous échangeons beaucoup avec les groupes et les découpages sont effectués en concertation avec eux.

Comme l'a indiqué Sylvain, cette méthode de l'Insee n'est pas employée dans tous les pays.

Peut-être certains collègues souhaitent-ils détailler davantage la façon dont nous découpons des groupes en entreprises.

Pierrette BRIANT, Insee

Merci à Olivier qui a introduit mon travail. Je suis responsable de la division Profilage à l'Insee, au sein la DSE. En tant que statisticienne, je suis également déstabilisée par le terme « *une certaine autonomie de décision* ». Il s'agit probablement de dire que l'autonomie n'est pas complète, puisque les entreprises ont toujours une marge d'autonomie financière par rapport au groupe. L'idée est donc que cette autonomie est limitée aux « ressources courantes », que nous traduisons par le compte d'exploitation. Il est donc pertinent d'avoir un compte d'exploitation et un chiffre d'affaires qui soient dégonflés des flux intra et des achats pour, *in fine*, identifier un certain nombre de ratios, y compris le taux d'exportations.

En tout état de cause, la notion d'entreprise est parlante pour les groupes. Nous discutons avec eux pour savoir comment ils ont appliqué la norme IFRS 8, qui prescrit aux groupes de se découper pour être plus visibles auprès des actionnaires en vue de la publication des informations financières. Les groupes disposent d'une certaine latitude dans cet affichage. Il s'agit pour nous d'un point de départ, également préconisé au niveau européen. Comme nous l'avons vérifié il y a peu de temps, tous les groupes que nous avons découpés en plusieurs entreprises l'ont été en correspondance avec les segments opérationnels de la norme IFRS. Il n'y a donc pas de hasard.

De plus, nous avons des critères bien précis, très fléchés sur l'exploitation et l'opérationnel. Je rejoins donc Claire lorsqu'elle évoque la fonction de production. Notre objectif, très modeste, est de pouvoir mettre en face le capital de travail et la production, qui étaient parfois déconnectés dans les liasses fiscales.

Nos critères portent en premier lieu sur les moyens humains. Nous demandons donc aux groupes, dans les différents sous-ensembles que nous détectons, si les effectifs nécessaires à l'exploitation sont disponibles, et si les compétences (de commercialisation, marketing, communication...) sont disponibles. Nous essayons aussi de voir s'ils ont les moyens techniques à leur disposition (système informatique, machines...). Nous regardons aussi les moyens immobiliers, c'est-à-dire les locaux nécessaires à l'exploitation (propriété ou location dans les conditions normales de marché).

Outre cette première série de critères relatifs aux moyens, nous recherchons aussi une autonomie de marché, qui supplante très souvent l'autonomie de moyens. Par exemple, les groupes qui ont une activité réglementée dans le domaine de l'énergie ont découpé leur activité pour répondre à des prescriptions de la Commission européenne. Or dans les faits, ils n'ont pas d'autonomie de marché car leurs unités sont très imbriquées, l'une ne pouvant pas fonctionner sans l'autre. Dans ces cas précis, nous réunissons l'ensemble de ces unités au sein d'un même groupe. Par conséquent pour ces groupes énergétiques, nous considérons que l'autonomie de marché supplante l'autonomie de moyens.

Lorsque nous visitons les groupes, nous leur indiquons que « nous ne sommes pas à 10 millions d'euros près ». Ce sont en effet des acteurs qui engrangent des milliards d'euros, de sorte que nous sommes déjà très satisfaits de disposer d'ordres de grandeur et de pouvoir alléger un certain nombre d'indicateurs et agrégats, qui ne sont manifestement pas des flux à destination du marché. Les SCI sont souvent concernées, mais ce n'est pas nécessairement problématique pour nous. L'essentiel, en ce qui nous concerne, est de disposer de bons agrégats, notamment du compte de résultat.

Je peux enfin réagir sur l'exposé de Magali, que je remercie. S'agissant de l'algorithme, qui renferme des hypothèses pour l'instant peu clarifiées à l'intention des utilisateurs, nous en sommes tout à fait conscients. Nous ne disposons cependant pas des moyens nécessaires car pour le moment, la méthodologie (cible 2), qui couvre 50 % de la valeur ajoutée du secteur marchand, repose essentiellement sur une seule personne. Nous avons donc de gros problèmes d'intégration de l'algorithme dans le dispositif Esane. Nous sommes prêts à réécrire l'algorithme dans un sens plus modulaire et transparent.

.4 Proposition d'avis

François GUILLAUMAT-TAILLIET, Cnis

La commission propose deux projets d'avis.

Avis n°1 de la commission

« Quinze ans après le lancement du programme Resane, le système d'information sur les statistiques d'entreprise est profondément renouvelé. Les objectifs de réduction de la charge statistique pesant sur les entreprises, de rationalisation des moyens consacrés à ces travaux par la statistique publique, de fourniture d'un résultat unique pour chaque variable et de prise en compte des groupes à travers l'opération de profilage sont atteints, même si quelques travaux d'amélioration sont encore souhaitables. L'objectif initial de produire des résultats définitifs en fin d'année n+1 s'est avéré, dans le processus actuel, incompatible avec un degré de qualité suffisant, sans que les délais plus tardifs ne nuisent au besoin des principaux utilisateurs. Le résultat est un ensemble particulièrement riche de données cohérentes, réconciliant les sources administratives et les résultats d'enquête, qui permet de mettre en œuvre la définition des entreprises au sens économique, à la place des unités légales, notamment pour les diffusions standard. La statistique structurelle d'entreprise est un domaine complexe destiné à des utilisateurs avertis. Un groupe de travail du Cnis a ainsi associé producteurs et utilisateurs en 2019 sur la diffusion des statistiques structurelles d'entreprises afin d'accompagner le passage de l'unité légale à la définition économique de l'entreprise sur le champ complet en adaptant les produits de diffusion à cette nouvelle donne. »

La commission appuie les recommandations du rapport de l'IG Insee de faire de l'usage des données individuelles une priorité forte des finalités du nouveau système d'information, de documenter soigneusement et d'accompagner la livraison de ces données, dans le but de rendre les utilisateurs autonomes. Elle reconnaît également que le dispositif doit permettre aux utilisateurs de travailler aussi sur les unités légales et de pouvoir calculer des évolutions. Elle insiste pour que les statisticiens sectoriels soient associés à l'évolution du dispositif, afin de garantir une meilleure utilisation des résultats. »

Gianluca OREFICE

Cet avis me convient bien. Je ne vois pas de remarques.

L'avis n°1 est adopté à l'unanimité.

Avis n°2 de la commission

« Afin d'éclairer les politiques publiques visant au renforcement du tissu productif et permettre aux pouvoirs publics de cibler leurs actions et d'en évaluer l'impact, la commission encourage le service statistique public (SSP) à décomposer plus systématiquement la production de données d'enquête selon la taille d'entreprise : Petites et moyennes (PME), de taille intermédiaire (ETI), ou Grandes entreprises (GE), rendant ainsi possibles des analyses et études sur ces catégories d'entreprise et leur contribution aux principaux agrégats macroéconomiques. »

Sylvain MOREAU

Je propose d'ajouter le terme « *quand c'est possible* » après « *données d'enquête* » pour tenir compte des impératifs de secret que nous avons évoqués. A certains moments, ce ne sera pas possible.

L'avis n°2 est adopté à l'unanimité, après prise en compte de la modification discutée en séance.

CONCLUSION

Gianluca OREFICE

Merci à tous les intervenants pour leurs présentations très claires. Les échanges ont été efficaces malgré ce format à distance. Merci encore au secrétariat du Cnis.

La prochaine commission se tiendra au printemps 2022.

La séance est levée à 17 heures 20.

Tous les documents sont disponibles sur le site cnis.fr à la [page de la commission](#).

DOCUMENTS PREPARATOIRES

- [Enquête complémentaire sur les échanges internationaux de services pour examen d'opportunité - Fiche descriptive \(pdf - 140 Ko\)](#)
- [Enquête sur la sous-traitance en 2021 pour examen d'opportunité - Fiche descriptive \(pdf - 132 Ko\)](#)
- [Enquête sur les pratiques culturelles légumes en 2022 pour examen d'opportunité - Fiche descriptive \(pdf - 135 Ko\)](#)
- [Enquête sur les entreprises de défense dans l'industrie et les services pour examen d'opportunité - Fiche descriptive \(pdf - 134 Ko\)](#)
- [Enquête sur la R&D dans les associations et les GIP pour examen d'opportunité - Fiche descriptive \(pdf - 129 Ko\)](#)
- [Enquête sur la R&D dans les entreprises pour examen d'opportunité - Fiche descriptive \(pdf - 134 Ko\)](#)

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

- [L'enquête complémentaire sur les échanges internationaux de services \(ECEIS\) - Banque de France - Diaporama \(pdf - 1 Mo\)](#)
- [La révision de la nomenclature d'activités européenne \(Nace\) - Insee - Diaporama \(pdf - 236 Ko\)](#)
- [La production et la diffusion des statistiques structurelles d'entreprises : l'exemple des ETI - DGE - Diaporama \(pdf - 463 Ko\)](#)
- [La production et la diffusion des statistiques structurelles d'entreprises : l'exemple des ETI - Insee - Diaporama \(pdf - 2 Mo\)](#)

- [La production et la diffusion des statistiques structurelles d'entreprises : les recommandations du rapport de l'Insee - Diaporama \(pdf - 1 014 Ko\)](#)
- [La production et la diffusion des statistiques structurelles d'entreprises : point de vue d'une universitaire sur le profilage - Paris-Saclay - Diaporama \(pdf - 1 Mo\)](#)

AVIS D'OPPORTUNITÉ ET « 7BIS »

Enquête complémentaire sur les échanges internationaux de services (ECEIS)

Enquête sur les entreprises et la sous-traitance en 2021

Enquête sur les pratiques culturelles en légumes en 2022 (PK Légumes 2022)

Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche et au développement expérimental (R&D) dans les entreprises

Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche et au développement expérimental (R&D) dans les associations et les GIP

Enquête sur les entreprises de défense de l'industrie et des services en 2021 (Edis 2021)



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête complémentaire sur les échanges internationaux de services (ECEIS)

Type d'opportunité : reconduction d'une enquête existante

Périodicité : enquête annuelle

Demandeur : Banque de France – Direction des enquêtes et des statistiques sectorielles

Au cours de sa réunion du 7 octobre 2021, la commission *Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête complémentaire sur les échanges internationaux de services (ECEIS).

Décidée à la suite de la publication d'un rapport du Cnis de février 2006, l'enquête ECEIS a pour objectif l'établissement des lignes d'échanges de services dans la balance des paiements. Elle a ainsi pour objet de contribuer à l'établissement de la balance des paiements de la France *via* la collecte et l'estimation des flux d'échanges internationaux de services réalisés par les entreprises non financières résidentes. Cette enquête répond à la mission de la Banque de France d'établir la balance des paiements nationale (article L. 141-6 du Code monétaire et financier). Elle répond également aux besoins de la balance des paiements de la zone euro (tels que définis par la [orientations de la Banque Centrale Européenne 2011/23](#) sur les statistiques externes, amendée par les orientations [2013/25](#)), aux besoins de la balance des paiements de l'Union européenne, tels que définis par le règlement UE [2533/98](#), ainsi qu'aux normes statistiques internationales (notamment le sixième [manuel](#) de la balance des paiements édité par le FMI).

L'enquête a été conduite tous les ans depuis 2009 auprès d'un échantillon d'entreprises non financières résidentes en France, hors déclarants directs généraux, et réalisant des échanges internationaux de services (importations ou exportations) selon les relevés de paiements clientèle ou les informations transmises par la DGDDI (déclarations d'exportations de services).

Outre les informations usuelles d'identification des répondants, est collecté le montant total en euros des opérations de négoce international et/ou d'échanges de services (importations et exportations), décomposé par types de service et par pays partenaire.

Le taux de réponse varie entre 70 % et 80 % sur la période récente. Les résultats sont extrapolés à l'ensemble de la population des entreprises non enquêtées et contribuent ainsi à alimenter les lignes « services » des transactions courantes de la Balance des Paiements de la France.

L'unité statistique est l'unité légale repérée par son identifiant Siren. L'échantillon comprend environ 3 400 unités légales réparties en une strate exhaustive (1000) et une strate sondée (2 400) selon un sondage aléatoire à stratification multivariée avec allocation optimale, dont un quart est renouvelé chaque année. Les variables d'intérêt sont le type de détention, la tranche d'effectif salarié, le secteur d'activité, la tranche de chiffre d'affaire, la catégorie d'entreprise et les niveaux relatifs d'exportations et d'importations attendus.

Un comité de concertation composé de représentants d'entreprises, d'institutions publiques et d'organismes de recherche se tient régulièrement (en moyenne tous les trois ans). Le dernier comité s'est tenu le 30 juin 2021. Ce comité vise notamment à recueillir les suggestions et les remarques des déclarants potentiels et des utilisateurs des données.

Les résultats ne seront pas diffusés en tant que tels mais intégrés dans les lignes de la balance des paiements, mensuelle, trimestrielle et annuelle correspondantes, après agrégation avec les réponses des déclarants directs généraux.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour une période allant de 2022 à 2026 (cinq années).

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les entreprises et la sous-traitance en 2021

Type d'opportunité : nouvelle enquête

Périodicité : enquête ponctuelle ou pluri-annuelle

Demandeur : Insee – Direction des statistiques d'entreprises (DSE)

Au cours de sa réunion du 7 octobre 2021, la commission *Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête sur les entreprises et la sous-traitance en 2021.

Cette enquête avait déjà été présentée à la commission à l'automne 2019 qui avait émis un avis favorable. Mais du fait de la crise sanitaire, l'enquête a été décalée, à la fois pour permettre la réalisation d'une enquête sur l'impact de la crise et pour éviter d'interroger les entreprises sur une année atypique

L'enquête est prévue à l'automne 2022. Des modifications ont été apportées au projet de 2019 :

- un module spécifique à l'impact de la crise sanitaire sur les partenariats a été ajouté, à la fois pour les donneurs d'ordre et les sous-traitants,
- des questions ont été supprimées,
- le questionnaire a été mis en cohérence avec celui de l'enquête sur les chaînes d'activité mondiales concernant les modalités des activités proposées (suppression de la distinction cœur de métier / fonctions supports).

Cette enquête, d'initiative nationale, a pour objectif d'améliorer la connaissance statistique de la sous-traitance, devenue un mode incontournable d'organisation de la production. En effet, pour rester compétitives, tant en termes de coût que de qualité, face à une concurrence accrue, les entreprises se sont recentrées progressivement sur leur cœur de métier et confient à d'autres « tout ce qu'elles ne savent pas, ne veulent pas ou ne peuvent faire par elles-mêmes à des conditions économiques raisonnables ». Or, actuellement, la statistique publique ne livre sur ce thème qu'un nombre limité de données disparates, presque exclusivement tournées vers la sous-traitance confiée et incomplètes pour comprendre la sous-traitance dans sa globalité. Les dernières enquêtes d'initiative nationale traitant de la sous-traitance datent de 2002 pour l'enquête sur les relations inter-entreprises (Erié) et de 2006 pour l'enquête sur les changements organisationnels et les techniques de l'information et de la communication (COI). Mais la sous-traitance n'était pas le thème central de ces enquêtes.

Le but de cette enquête est donc de recueillir :

- des données quantitatives de cadrage sur la sous-traitance confiée comme sur la sous-traitance reçue, par activité et par fonction de l'entreprise ;
- des informations qualitatives permettant une meilleure estimation de l'impact de la sous-traitance sur les entreprises : nombre de contrats, critères de choix et degré d'autonomie des sous-traitants, localisation géographique, principaux produits concernés, etc. ;
- des informations sur l'impact de la crise sanitaire sur les activités de sous-traitance.

Les résultats de cette enquête intéressent tous les services statistiques ministériels (SSM) couvrant le système productif (SDES pour le secteur des transports et de la construction, SSP pour les industries agro-

alimentaires, Deps pour les activités culturelles), de même que le département de la comptabilité nationale de l'Insee qui, pour éviter des doubles comptes, retire les données de sous-traitance. Par ailleurs, cette enquête fait déjà l'objet d'un intérêt certain de la part des universitaires spécialisés et des organisations professionnelles très demandeuses (forte présence au comité de concertation).

Le champ de l'enquête couvre l'ensemble de l'économie marchande, tout en se laissant l'opportunité de cibler éventuellement davantage certains secteurs. Il couvre également toutes les tailles d'entreprises, y compris les TPE (elles aussi donneurs d'ordre), avec une possibilité de modulation là aussi. L'unité enquêtée est l'entreprise (unité légale). Et le champ géographique est la France entière (y compris DOM).

Un comité de concertation a été mis en place. Une première réunion s'est déroulée courant mai 2019. Outre l'Insee, y ont participé des représentants des organisations syndicales, des agents des services statistiques ministériels et des universitaires. Les participants ont de nouveau été consultés par mail en mai et juin 2021,

L'enquête mobilise le fichier des liaisons financières (Lifi). Elle complétera les informations des liasses fiscales, des enquêtes sectorielles annuelles (ESA) et de l'enquête annuelle de production. La collecte a lieu de septembre à décembre 2022, par Internet (et voie postale à la demande de l'unité enquêtée).

La base de sondage est le répertoire Sirius (système d'immatriculation au répertoire des unités statistiques), qui est un répertoire de la statistique d'entreprises à vocation statistique, par opposition à Sirene, qui est un répertoire administratif et répondant à une obligation légale. La méthode d'échantillonnage est en cours de précision : stratification par secteur d'activité et par chiffre d'affaires et montant de sous-traitance, exhaustivité au-delà d'un certain seuil.

Un *Insee Première* est prévu pour le troisième trimestre 2023. Des résultats plus fins seront ensuite présentés dans un *Insee Résultats* sous forme de tableaux agrégés, avant que la base de données détaillées et la documentation associée soient mises à disposition.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour l'année 2022.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les pratiques culturales en légumes en 2022 (PK Légumes 2022)

Type d'opportunité : reconduction d'une enquête existante

Périodicité : enquête ponctuelle ou pluriannuelle

Demandeur : Service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation - Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires - Bureau des statistiques végétales et animales

Au cours de sa réunion du 7 octobre 2021, la commission *Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête sur les pratiques culturales en légumes en 2022 (PK Légumes 2022).

Les enquêtes sur les pratiques culturales des agriculteurs constituent un outil majeur d'évaluation et de suivi des pratiques agricoles ayant un impact potentiel sur l'environnement. L'enquête sur les pratiques culturales en production légumière en 2022 fait suite à l'enquête portant sur les pratiques phytosanitaires de 2018 et à l'enquête sur les pratiques culturales de 2013. Ces enquêtes font partie du plan d'action Ecophyto du ministère en charge de l'agriculture, qui vise à réduire et améliorer l'utilisation des pesticides.

Par ailleurs, ces enquêtes permettent de répondre au règlement (CE) n° 1185/2009 relatif aux statistiques sur les pesticides. Elles apportent enfin des éléments permettant d'apprécier l'incidence des programmes d'action mis en œuvre dans le cadre de la directive européenne 91/676/CEE du 12/12/1991 dite directive « Nitrates ».

L'enquête PK Légumes 2022 a pour objectif de décrire et de caractériser les pratiques culturales et d'exploitation des agriculteurs produisant des légumes. Les données collectées s'insèrent dans le cadre de l'ensemble des enquêtes sur les pratiques culturales et sont notamment utilisées pour établir des indicateurs agri-environnementaux, contribuant à mesurer l'usage des produits phytosanitaires en agriculture.

Les principaux thèmes abordés portent sur l'engagement de l'exploitant dans une démarche visant à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires ou en lien avec l'agroécologie et à respecter un cahier des charges particulier concernant la parcelle enquêtée (précédents culturaux, préparation du sol, lutte contre les ennemis des cultures, rendement, irrigation).

L'unité de collecte est la parcelle culturale (11 000 environ). L'interrogation est faite auprès de l'exploitant. Afin de permettre une comparaison avec l'enquête précédente conduite en 2018, les mêmes espèces de légumes seront enquêtées, à savoir la tomate, les salades (y compris mâche), les choux à feuilles, fleurs, brocolis et romanesco, la carotte, le melon, le poireau, et la fraise. L'introduction des oignons est à l'étude. Le choix de ces espèces sera validé en comité des utilisateurs de cette enquête, et permet de couvrir les principaux légumes destinés au marché du frais.

La collecte aura lieu entre novembre 2022 et avril 2023. Elle sera réalisée en face-à-face par des visites d'enquêteurs gérés par les services régionaux de statistique agricole (Srise) auprès des exploitations qui auront été tirées et constitueront l'échantillon à enquêter. Elle est prévue sur l'ensemble du territoire, y compris les DOM. Deux parcelles au maximum seront enquêtées par exploitation.

Les parcelles enquêtées seront tirées dans le fichier issu du recensement de l'agriculture 2020, qui constitue une base de sondage à jour des producteurs de légumes. Pour chacun des légumes enquêtés, un échantillon sera tiré à partir de l'univers des exploitations produisant ce légume.

La précédente enquête, qui portait sur les pratiques phytosanitaires en légumes en 2018, s'est déroulée d'octobre 2018 à mai 2019. À l'issue de la collecte, environ 7 360 parcelles ont été enquêtées sur un échantillon d'environ 9 800. L'enquête s'est déroulée sans difficultés majeures sur le terrain. 25 % des parcelles n'ont pas pu être enquêtées soit parce que la parcelle n'appartenait pas au champ de l'enquête (espèce non présente), soit suite à un refus de répondre (0,4 %). Des premiers résultats nationaux ont été publiés en septembre 2020 dans un *Chiffres et Données* portant sur le nombre de traitements et l'IFT (indicateur de fréquence de traitement).

Un comité des utilisateurs regroupant des représentants des services régionaux qui réaliseront l'enquête, des ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement, d'établissements publics, des instituts techniques agricoles, des instituts de recherche et des organisations professionnelles agricoles a été constitué pour examiner le questionnaire de l'enquête et échanger sur les utilisations des données. Il sera réuni en distanciel en octobre 2021. Il sera sollicité ponctuellement par mail si besoin. Par ailleurs, un comité de pilotage regroupant notamment les financeurs de l'enquête se réunit régulièrement pour valider les différentes étapes de réalisation de l'enquête.

Le même type de diffusion sera mis en œuvre pour cette enquête que pour sa version précédente : édition de *Primeurs Agreste* et de dossiers présentant les principaux résultats, diffusion sur le site Agreste et sur le site des « Données en ligne », de tableaux croisés par espèce, études régionales à l'initiative des services locaux, études particulières menées avec les instituts techniques ou de recherche (Inra...).

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour les années 2022 et 2023.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche et au développement expérimental (R&D) dans les entreprises

Type d'opportunité : reconduction d'une enquête existante

Périodicité : enquête annuelle

Demandeur : ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (Mesri) - Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (Sies) - Département des études statistiques de la recherche

Au cours de sa réunion du 7 octobre 2021, la commission *Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche et au développement expérimental (R&D) dans les entreprises.

L'objectif de l'enquête est de connaître les moyens (financiers et humains) consacrés par les entreprises implantées sur le territoire français à la R&D. Cet objectif est complémentaire de celui des enquêtes R&D réalisées auprès des « administrations » (État, enseignement supérieur, institutions sans but lucratif) qui est de connaître les moyens (financiers et humains) consacrés par les « administrations » implantées sur le territoire français à la R&D. L'enquête R&D dans les associations et les groupements d'intérêt public (GIP) fait notamment partie de ces enquêtes R&D « administrations ».

L'enquête répond au règlement européen n°995/2012 du 26 octobre 2012 relatif à la production de statistiques communautaires de la science et de la technologie. L'enquête répond également à une demande d'informations émanant des principaux acteurs économiques sur les moyens (financiers et humains) consacrés à la R&D par les entreprises implantées en France.

L'enquête est composée des trois questionnaires suivants : le questionnaire général, le questionnaire simplifié et le questionnaire « chercheurs et ingénieurs R&D ». Les deux premiers questionnaires couvrent les cinq thèmes suivants : les dépenses intérieures de R&D (DIRD), les personnels employés aux activités de R&D (en équivalent temps plein (ETP) et en personnes physiques (PP)), les dépenses extérieures de R&D (DERD), les ressources externes effectives « directes » consacrées à la R&D (« ressources sur fonds publics » et « autres ressources »), les innovations issues de l'activité de R&D de l'entreprise. Le questionnaire « chercheurs et ingénieurs R&D » est un questionnaire biennal qui permet de recueillir des informations plus détaillées sur les chercheurs et ingénieurs de R&D (y compris doctorants) en personnes physiques (PP). Ces informations portent sur les six thèmes suivants : la nationalité, l'âge, le diplôme, la discipline de recherche, la situation précédente des « nouveaux » chercheurs et ingénieurs de R&D (y compris doctorants), la nouvelle situation des chercheurs et ingénieurs de R&D (y compris doctorants) ayant quitté l'activité R&D de l'entreprise.

Le point de départ de la constitution de la base de sondage pour l'enquête de l'année A est la population post-collecte de l'enquête de l'année A-1. Cette population « historique » est ensuite enrichie par l'ajout d'unités légales susceptibles d'avoir mené pour la première fois une activité de R&D en interne durant l'année A. Ces « nouvelles » unités légales en termes de R&D sont issues de sources administratives (la base du Crédit d'impôt recherche (CIR), la base portant sur le dispositif des Jeunes entreprises innovantes

(JEI), les entreprises créées *via* les incubateurs publics, les lauréats du concours i- Lab ou de l'enquête Capacité à innover et stratégie (CIS).

La base de sondage est ensuite divisée en deux strates : une strate exhaustive et une strate non exhaustive. La strate exhaustive est composée des unités légales dont la dernière dépense intérieure de R&D connue est supérieure ou égale à 400 k€ et des « nouvelles » unités légales en termes de R&D.

Pour les cinq enquêtes qui ont eu lieu entre 2017 et 2021, la base de sondage était constituée en moyenne de 30 400 unités légales, et l'échantillon de 11 600 unités. Pour le questionnaire « chercheurs et ingénieurs R&D », en moyenne, un sous-échantillon de 6 700 unités légales était interrogé.

Le champ statistique couvert correspond à l'ensemble des entreprises implantées sur le territoire français et susceptibles d'exécuter des travaux de R&D en interne, quels que soient leur secteur d'activité et leur taille (cf. le Manuel de Frascati (OCDE, 2015)).

L'enquête couvre la France entière (métropole + Dom)

La collecte est entièrement effectuée *via* un site Internet sécurisé.

Un comité de pilotage et un comité d'utilisateurs sont organisés au début de chaque année avant le lancement de la collecte de la nouvelle enquête. Le comité de pilotage permet notamment une concertation avec des entreprises volontaires répondant à l'enquête.

Les résultats agrégés issus de l'enquête sont diffusés sous plusieurs formes sur le site Internet du ministère : tableaux agrégés, publications (Note flash, Notes d'information, « L'état de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France », Jaune budgétaire). Ils alimentent également les bases de données des organisations internationales (Eurostat, OCDE). Les données individuelles sont, par ailleurs, disponibles sur le Centre d'accès sécurisé aux données (CASD).

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour une période allant de 2022 à 2026 (cinq années).

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche et au développement expérimental (R&D) dans les associations et les GIP

Type d'opportunité : reconduction d'une enquête existante

Périodicité : enquête annuelle

Demandeur : ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), service statistique ministériel : sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES), département des études statistiques de la recherche

Au cours de sa réunion du 7 octobre 2021, la commission *Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche et au développement expérimental (R&D) dans les associations et les GIP (groupements d'intérêt public).

Cette enquête annuelle s'inscrit dans l'ensemble du dispositif d'enquêtes du département des études statistiques de la recherche, afin d'évaluer l'ensemble des moyens (financiers et humains) consacrés à la recherche et au développement. Elle est réalisée parallèlement aux enquêtes administratives auprès des organismes, services publics et établissements de l'enseignement supérieur, ainsi qu'à l'enquête statistique auprès des entreprises. Elle contribue à l'estimation de l'indicateur phare de la R&D, à savoir l'effort public de R&D.

L'enquête vise donc à connaître les moyens (financiers et humains) consacrés à la recherche et au développement expérimental par les associations et groupements d'intérêt public en termes de dépenses intérieures et extérieures, d'effectifs de chercheurs, de personnels de soutien à la recherche et de financements reçus pour ces dépenses. Les résultats de cette enquête sont consolidés avec ceux des enquêtes R&D réalisées auprès des autres secteurs institutionnels (État, enseignement supérieur, entreprises), dans le but d'établir les agrégats économiques liés à la R&D (effort de recherche, dépenses intérieures et extérieures, financements reçus, effectifs de chercheurs et de personnel d'appui à la recherche).

Les principaux thèmes abordés sont les financements de la R&D, l'exécution des travaux de R&D et les moyens humains affectés à la R&D. Les questions suivent les recommandations internationales concernant la R&D¹.

L'enquête répond au règlement européen n° 995/2012 du 26 octobre 2012 relatif à la production et au développement de statistiques communautaires de la science et de la technologie. L'ensemble des questions figurant dans l'enquête, relatives aux effectifs et aux dépenses de R&D, sont citées dans ce règlement européen à titre obligatoire ou facultatif. De plus, la R&D entre désormais en compte dans le calcul de l'indice du PIB tel que l'Insee le calcule depuis 2014 en se basant sur le nouveau Système européen de comptes (SEC 2010).

¹ Manuel de Frascati 2015, lignes directrices pour le recueil et la communication des données sur la recherche et le développement expérimental : https://read.oecd-ilibrary.org/science-and-technology/manuel-de-frascati-2015_9789264257252-fr#page1

L'enquête est exhaustive : toutes les associations, fondations ou groupements d'intérêt public (GIP) implantés sur le territoire français et susceptibles d'exécuter des travaux de R&D en propre sont enquêtés (plus de 500 unités actives recensées). Elle couvre la France métropolitaine et les Drom.

La collecte est postale et porte sur l'année N-1. Le temps de réponse maximum au questionnaire est estimé à 12 heures, la moyenne est à 1 heure 50 minutes et 50 % répondent en moins de 1 heure.

Les résultats sont diffusés sous plusieurs formes sur le site Internet du ministère : bases de données et publications du ministère (notes-flash, notes d'informations, Repères et références statistiques, État de l'enseignement supérieur et de la recherche et de l'innovation). Ils alimentent les bases de données des organisations internationales (Eurostat, OCDE), les observateurs économiques (Insee, DGE, Insee, HCERES-OST, France Stratégie, etc.) et institutionnels (Cour des Comptes, Corps d'Inspection, etc.) Les résultats sont utilisés notamment pour le rapport annuel au Parlement, annexe de la loi de finances, sur l'état de la recherche et sont également disponibles dans les publications collectives de l'Insee. Les chercheurs ont par ailleurs la possibilité de demander l'accès aux données d'enquêtes par la procédure du Comité du secret.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour une période allant de 2022 à 2026 (cinq années).

Montrouge, le 3 novembre 2021 – N° 128/H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les entreprises de défense de l'industrie et des services en 2021 (Edis 2021)

Type d'opportunité : reconduction d'une enquête existante

Périodicité : enquête ponctuelle ou pluriannuelle

Demandeur : : ministère des Armées, Observatoire économique de la défense (OED)

Au cours de sa réunion du 7 octobre 2021, la commission *Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête sur les entreprises de défense de l'industrie et des services en 2020 et 2021 (Edis 2021).

Ce projet d'enquête est la nouvelle mouture de l'enquête sur les entreprises des industries de défense (EID) réalisée en 2018, qui avait obtenu un avis favorable du comité du label du 14 mars 2018.

Les objectifs de cette nouvelle enquête sont :

- de délimiter précisément le périmètre des industries manufacturières et tertiaires de défense, et mesurer leur poids dans l'économie française ;
- de collecter l'information statistique nécessaire à la description de son fonctionnement, en particulier son comportement en 2020, en période de crise sanitaire ;
- d'actualiser les données produites lors de la précédente édition de l'enquête (2018).

Cette action s'intègre ensuite dans le cadre de la production de nouvelles statistiques dans des domaines où elles sont encore peu disponibles, dont la défense, du Plan d'action pluriannuel du Système statistique européen 2021-2027 (abrégé en MAP pour *Multi-annual Action Plan*).

En effet, les statistiques sectorielles existantes ne permettent pas de rendre compte de la réalité des entreprises de la défense : il n'existe toujours pas de secteur d'activité « défense » dans la NAF. Les statistiques produites par les organismes professionnels français ou européens (exemple de l'ASD - *AeroSpace and Defence Industries Association of Europe*), n'apportent pas les exigences en matière de qualité statistique et ne portent que sur les seuls adhérents à ces organismes. Quant à l'enquête FAS 2020 de l'Insee, enquête sur la filière aéronautique et spatiale en 2020, elle est limitée à une seule filière.

L'OED, en tant que service statistique ministériel, souhaite disposer d'un répertoire actualisé sur les entreprises des industries et des services de défense qui permettra répondre à l'ensemble des questions sur la BITD (base industrielle et technologique de défense) .

Le champ de l'enquête par rapport à l'ancienne enquête, est étendu au champ des services.

La cible de l'enquête est l'ensemble des sociétés légales, hors micro-entreprises (unités légales marchandes) et entreprises individuelles, de France entière (y compris départements et régions d'outre-mer mais hors collectivités d'outre-mer), quelle que soit leur taille ou leur localisation sur le territoire.

L'enquête interrogera les entreprises présentes dans le répertoire des entreprises fournisseurs de la défense (REFD)¹, les entreprises qui exportent des matériels de guerre et assimilés, les entreprises identifiées lors de la précédente enquête. En complément, elle interrogera, d'une part, exhaustivement les entreprises ne figurant pas dans les sources ci-dessus mentionnées mais dans les secteurs abritant potentiellement un « nombre conséquent » d'entreprises de défense et, d'autre part, aléatoirement par sondage un échantillon d'entreprises dans les secteurs abritant potentiellement un « nombre réduit mais significatif » d'entreprises de défense (secteurs dans lesquels la part des entreprises est comprise entre 10 % et 40 %). Soit au total, environ 12 000 unités légales marchandes.

Un comité de pilotage interne au ministère de la Défense sera constitué pour l'élaboration du questionnaire et le suivi du déroulé du projet. L'OED assurera la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de la procédure. La Direction générale de l'armement (DGA) et les groupements professionnels y seront associés.

La collecte aura lieu au deuxième semestre 2022.

L'enquête donnera lieu à des résultats publiés en ligne dans les bulletins EcoDef *Statistiques* et *Références* de l'OED.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour l'année de collecte 2022.

¹ <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s1043>